

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres composant le conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 19 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame la Maire, **Jacqueline BELHOMME**.

Étaient Présents (31 puis 30)

Mme Jacqueline Belhomme – Mme Sonia Figuères – M. Rodéric Aarsse
Mme Corinne Parmentier – M. Dominique Cardot
M. Antonio Oliveira – Mme Bénédicte Ibos – M. Saliou Ba – Mme Jocelyne Boyaval
M. Jean-Michel Poullé – Mme Dominique Trichet-Allaire – M. Michel Aouad
Mme Virginie Aprikian – M. Farid Hemidi – Mme Catherine Morice
Mme Fatiha Alaudat **(départ à 21h32)**
Mme Carole Sourigues – M. Pascal Brice – M. Thomas François
M. Grégory Gutierrez – Mme Julie Muret – M. Hugo Poupard
M. Gilles Bresset – M. Roger Pronesti – Mme Emmanuelle Jannès
M. Olivier Rajzman – Mme Nadia Hammache – Mme Héra Bel Hadj Youssef
M. Anthony Toueilles – M. Stéphane Tauthui
M. Martin Vernant.

Avaient donné mandat :

Mme Tracy Kitenge à M. Saliou Ba ;
Mme Fatiha Alaudat à Mme Jacqueline Belhomme à partir de la délibération DEL2024_149 ;
M. Aurélien Denaes à M. Jean-Michel Poullé ;
M. Michaël Goldberg à M. Grégory Gutierrez ;
M. Loïc Courteille à M. Pascal Brice ;
M. Nicolas Garcia à Mme Bénédicte Ibos ;
Mme Vanessa Ghiati à M. Dominique Cardot ;
Mme Charlotte Rault à Mme Emmanuelle Jannès à partir de la DEL2024_136 ;
Mme Fatou Sylla à Mme Sonia Figuères.

Secrétaire de séance :

M. Thomas François, en conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

L'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2024 est reportée au conseil municipal du 12 février 2024.

Mme la Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir voter l'ajout exceptionnel à l'ordre du jour d'une délibération urgente concernant la proposition d'une subvention pour Mayotte.

Les membres du conseil municipal acceptent l'ajout de cette délibération.

DEL2024_135 : Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Secours Populaire et de 1 000 € à la Croix-Rouge pour venir en aide aux victimes du cyclone Chido à Mayotte.

Rapporteur : Mme Belhomme

Mme la Maire présente la délibération :

« Le 14 décembre dernier, l'archipel de Mayotte a été touché par le cyclone Chido d'une violence sans précédent sur le territoire avec des vents allant jusqu'à 260 km/h. L'île n'avait pas connu une catastrophe de ce type depuis 1934. À ce jour, il est impossible d'évaluer le nombre de personnes décédées ou blessées, le Préfet de la Région parle de plusieurs centaines, voire de milliers de morts. Les bidonvilles, représentant une très grande partie des habitations de la région, ont été entièrement détruits et les nombreuses personnes sans papiers, n'ayant pas osé prendre le risque de se mettre à l'abri par crainte ensuite d'être pourchassées et expulsées par la police, se trouvent probablement sous les décombres. Tous les réseaux de communication sont coupés, réseaux téléphoniques, eau, électricité, carburant. La situation se rétablit peu à peu mais le système de santé reste en partie dévasté comme à Mamoudzou où 75 % du centre hospitalier est détruit ou endommagé. De nombreux humanitaires, pour beaucoup coincés dans la préfecture et ne pouvant pas communiquer, craignent une épidémie de maladies hydriques comme le choléra.

Cette tragédie est symptomatique de la faillite de l'État dans le 101^e département français. Le risque était pourtant connu, le Préfet de la Région avait alerté devant une commission parlementaire sur les dégâts que causerait une catastrophe naturelle à Mayotte et dans tout l'archipel. Devenu département français en 2011 après avoir été laissé à l'abandon pendant de nombreuses années, Mayotte est aujourd'hui le département le plus pauvre de France. Il est aussi le plus jeune au regard de sa dynamique démographique et cela mériterait des moyens financiers plus importants, notamment en matière d'éducation. Or, le Président Macron, qui souhaite par ailleurs réarmer démographiquement la France, ne fait pas ce qu'il faut pour accompagner cette volonté. Les derniers gouvernements de Darmanin et de Retailleau ont développé une politique répressive et d'abandon des Mahorais et des Mahoraises. L'accès à l'eau et à l'électricité était déjà erratique, la population a connu plusieurs épidémies de choléra et 77 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté.

Cette catastrophe ne fait que souligner les manquements criants des politiques nationales pour protéger tous les citoyens et toutes les citoyennes de ce département français. Les gouvernements successifs ont détruit les bidonvilles, n'ont jamais proposé de solutions de relogement dignes pour les personnes exilées et ont plongé les habitants dans une pauvreté morbide.

Non, ce n'est pas l'immigration qui est la cause de cette catastrophe mais bien la criminalisation de cette immigration qui a causé de nombreux morts et encore plus aujourd'hui. Le climat répressif qu'a instauré la France à Mayotte a conduit des centaines de personnes en situation de grande précarité à préférer rester dans leurs bidonvilles plutôt que de rejoindre les abris mis en place par les municipalités par peur de se faire arrêter. Les habitants des Outre-mer ne doivent pas être considérés comme des citoyens de seconde zone. Alors que notre nouveau Premier Ministre ne semble pas faire de ce désastre sa priorité, il est de notre devoir à nous, élus, mais également en tant que citoyens, de venir en aide à ce territoire victime à la fois d'une catastrophe naturelle et du mépris du gouvernement. C'est pourquoi je vous propose de voter en urgence ce soir cette délibération qui attribue une subvention au Secours populaire et à la Croix-Rouge, marquant ainsi notre solidarité avec la population mahoraise.

Mais avant toute chose, je vous demande de bien vouloir vous lever et pour observer un temps de recueillement à la mémoire de toutes les personnes disparues dans cette catastrophe. »

L'assemblée observe une minute de silence.

Le samedi 14 décembre 2024, l'archipel de Mayotte était touché par le cyclone Chido. Le cyclone Chido est un épisode exceptionnel pour Mayotte, bien supérieur à Kamisy (avril 1984) qui était la dernière référence cyclonique à Mayotte. Il faut probablement remonter au cyclone du 18 février 1934 pour retrouver un impact aussi violent sur le département.

A ce jour il est impossible d'évaluer le nombre de mort·es ainsi que les blessé·es. Cette tragédie frappe un territoire déjà exsangue et délaissé par les pouvoirs publics : l'accès à l'eau potable et à l'électricité était déjà erratique avant la catastrophe, le département est coutumier des épidémies de choléra et 77 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. L'habitat précaire des bidonvilles qui accueillait une population de 100 000 personnes (sans que l'on en connaisse le nombre exact) n'a pas résisté à la puissance des vents, ce qui fait craindre un bilan humain particulièrement lourd.

Afin de venir en aide à la population de l'archipel de Mayotte il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir APPROUVER le versement de deux subventions exceptionnelles, à hauteur de 1 000 euros au Secours populaire et de 1 000 euros à la Croix-Rouge sur l'exercice 2024.

A l'unanimité 38 voix POUR dont 7 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, M. Garcia, M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati). Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 1 000 euros au Secours Populaire et de 1 000 euros à la Croix Rouge pour participer au fonds de solidarité mis en place pour venir en aide aux victimes du cyclone Chido à Mayotte. Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à prendre toutes les mesures utiles pour l'exécution de cette délibération. Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

M. Toueilles donne lecture de son intervention :

« Évidemment nous adressons nos plus sincères condoléances au peuple mahorais victime de cette catastrophe naturelle. Catastrophe naturelle, mais pas seulement : l'État français a abandonné Mayotte. Il est clair qu'avec plus d'investissements et plus de respect envers nos amis de Mayotte, le nombre de victimes aurait été moindre. J'espère que l'État prendra toutes les mesures pour mettre à l'abri l'ensemble des personnes sinistrées. J'en doute quand depuis deux jours il y a des relents de colonialisme et de racisme dans les discours et actes des dirigeants français envers nos compatriotes parce qu'ils ne sont pas sur la métropole. Comme l'extrême-droitier Retailleau qui crache sur les migrants ou Bayrou, Premier Ministre, qui préfère aller au conseil municipal de Pau et qui parle de Mayotte comme un pays étranger.

Le temps des colonies, c'est fini. Le colonialisme et le racisme qui ont lieu dans les départements d'Outre-mer doivent cesser. Depuis mai, ce sont onze Kanaks qui ont été tués par l'État français parce qu'ils demandent leur indépendance. En Martinique et en Guadeloupe, plusieurs militants qui se battent contre la vie chère et le colonialisme sont enfermés injustement. Tout notre soutien aux camarades des DOM-TOM et toutes nos condoléances au peuple mahorais. »

M. Pronesti donne lecture du message de Gabriel Attal, Secrétaire général de Renaissance :

« Ce week-end, un cyclone dévastateur a touché la France. Mayotte, terre passionnément française au cœur de l'océan Indien, a été frappée par des vents et des averses sans précédent. Dans ce territoire où tant de défis s'accumulent déjà, tout semble détruit, ravagé. Et à un bilan matériel colossal s'ajoute un bilan humain lourd dont nous ne faisons que commencer à découvrir l'ampleur. Il y a une semaine, en devenant Secrétaire général du parti, je vous ai fait une promesse : nous ne serons jamais un parti comme les autres. L'heure est venue de le montrer. De montrer le sens de l'engagement et la volonté d'aider. D'être, toutes et tous, des visages de la solidarité. Comme notre Présidente d'Assemblée départementale mahoraise Hanima Ibrahima Jouwaou me l'a proposé, je m'adresse donc directement à vous. Mayotte a besoin de nos dons pour secourir les populations, accompagner les Mahorais qui ont parfois tout perdu et aider à la reconstruction. La Croix-Rouge a mis en place une plateforme pour les collecter et agir directement sur le terrain. Alors, à la hauteur des moyens de chacun, mobilisons-nous pour aider Mayotte. »

M. Pronesti ajoute qu'un lien est communiqué pour faire un don, auquel a d'ailleurs répondu son comité après s'être réuni. Cet e-mail a été envoyé à d'autres personnes qui ont participé et envoyé également des dons. Ils n'ont donc pas attendu cette prise de position de la majorité municipale qui

en a profité pour dénigrer un petit peu tout ce qu'il s'est passé. M. Pronesti rappellera quand même que LIOT – qui ne sont pourtant pas les amis de Renaissance Malakoff – avait proposé de détruire les bidonvilles pour reconstruire en dur, ce qui avait été refusé à la fois par le Député LFI et le Député PC local.

Pour conclure, les élus du groupe Renaissance Malakoff vont bien évidemment voter cette subvention, sans aucun souci, mais M. Pronesti voulait ajouter une chose. Certes, les élections municipales sont proches mais il est inutile que la majorité municipale, à chaque fois qu'elle prend une décision, cible ce qui a eu lieu par le passé ou vise le gouvernement actuel. Pour le moment celui-ci n'est pas formé et M. Pronesti invite donc à attendre de voir ce qu'il va se passer.

M. Vernant s'associe bien évidemment aux mots de compassion envers les habitants de Mayotte qui subissent ce terrible cyclone. Il s'agit effectivement d'un territoire extrêmement pauvre et qui a été extrêmement délaissé par les pouvoirs publics. L'Union populaire espère que ce drame va réveiller les consciences mais, malheureusement, quand on voit que M. Bayrou préfère aller présider le conseil municipal de Pau, quand on entend M. Retailleau utiliser ce drame pour faire de la surenchère stigmatisante envers les étrangers, on peut avoir quelques doutes là-dessus.

Quoi qu'il en soit l'Union populaire votera bien évidemment cette délibération, marque de solidarité envers Mayotte.

Mme Jannès indique que les élus de Malakoff Plurielle s'associent totalement à la démarche et voteront cette subvention. Ils trouvent cependant fort dommage qu'il y ait une politisation autour de cette question, quel que soit le camp.

M. Aarsse remercie d'avoir accepté et fait ce vœu en urgence. Il pense que l'on ne mesure pas encore l'étendue des dégâts et le nombre de personnes disparues. Comme l'a dit Mme Jannès, ce n'est le moment, ni le lieu d'avoir un débat stérile pour essayer de savoir qui fait quoi. Il faut plutôt dire clairement que cette catastrophe est une catastrophe climatique, ce n'est pas le hasard, ce n'est pas dû à quelque fatalité.

Les cyclones passent de catégorie 3 en catégorie 4 ou 5. Chaque degré de réchauffement climatique augmente de 7 % la quantité d'eau dans les cyclones et augmente ainsi leur force et leur puissance dévastatrice. L'eau, en surface de l'océan Indien, était à plus de 30°C, soit plus de 1,5°C au-dessus de la normale. C'est donc un supplément d'énergie qu'il y a eu dans ce cyclone comparé aux autres cyclones qui ont eu lieu par le passé, et M. Aarsse pense qu'il y en aura d'autres dans le futur, là et ailleurs.

Malakoff a réalisé un travail depuis le dernier mandat sur la question de la résilience, c'est-à-dire comment un territoire se prépare aux conséquences du dérèglement climatique, mais c'est dans l'ensemble de la France, y compris dans les terres lointaines, qu'une réflexion devra être menée sur la façon dont il faudra préparer les concitoyens à y faire face. Mme Trichet-Allaire a rapporté qu'une habitante de Malakoff qu'ils connaissent a sa fille à Mayotte et qu'elle a été contente d'apprendre que le toit de sa maison était encore là. Mais ils ont soif.

Voilà où ils en sont.

Comme toutes et tous ici **M. Brice** est terrifié. Il veut bien qu'il y ait des polémiques politicardes mais pour l'instant il s'agit de savoir si les gens sont vivants ou pas, y compris des réfugiés que lui-même a accompagnés dans les bangas, y compris des travailleurs sociaux et des bénévoles d'associations sur lesquels ils essaient d'avoir des informations. Alors, franchement, savoir qui est responsable de quoi, de Macron, de Bayrou, de machin, M. Brice trouve que ce n'est pas digne. L'important est l'urgence et les élus du groupe Nouveau Souffle voteront ce vœu avec détermination mais, en attendant, ce qu'il entend le sidère, et pas seulement ici.

M. Tauthui rejoint à la fois M. Aarsse, M. Brice et les autres intervenants. C'est un peu comme si l'on découvrait aujourd'hui Mayotte, comme si l'on découvrait toute cette misère. Tout le monde a politisé cet événement mais sans se demander si le peuple déjà avait pu trouver ses morts pour faire son deuil. Tout le monde est d'accord pour voter pour cette subvention exceptionnelle mais il n'y a pas besoin de polémiquer en se demandant qui est responsable. Comme l'a dit Rodéric Aarsse, le vrai responsable, c'est la nature, et si les élus veulent condamner la nature, c'est qu'ils sont vraiment forts. M. Tauthui invite donc chacun à cesser ces bagarres stériles et à voter cette subvention exceptionnelle qui est déjà une goutte d'eau dans l'aide qu'ils peuvent apporter à ce peuple. Il faut rester à la disposition des citoyens mahorais qui ont peut-être besoin de la commune à travers ce qu'elle peut offrir, même si c'est modeste.

Mme la Maire soumet cette délibération aux voix. Après ce vote unanime elle indique que le virement sera fait sur le compte des associations. Pour information, elle invite les membres du conseil municipal à participer en tant qu'élus à une collecte de fonds solidaire dimanche matin. Selon les

premiers retours de Mayotte c'est en effet d'argent qu'il y a besoin, sans vouloir polémique, pour reconstruire un pays dévasté. Les élus qui pourront se rendre disponibles iront donc à la rencontre de la population, sachant qu'il y a trois horaires : 10h00-11h00, 11h00-12h00 et 12h00-13h00. Une communication a déjà été faite pour demander aux personnes de faire des chèques à l'ordre de la Fondation de France, laquelle récupérera l'argent et le redistribuera. Mme la Maire engage donc les élus à s'inscrire et à venir nombreux dimanche matin. Elle les en remercie d'avance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024.

Mme la Maire indique que les PV du 29 mai et du 16 octobre ont été envoyés aux élus. Cependant, seul le PV du 16 octobre sera soumis au vote. Elle propose en effet de retirer de l'ordre du jour celui du 29 mai car elle confirme que le système d'enregistrement a rencontré une défaillance technique pendant cette séance au moment du débat portant sur la délibération « Convocation de la commission consultative des services locaux pour avis sur le principe de recours à une délégation de service public sous la forme d'une concession sur la gestion du service public de la fourrière automobile ». Il y a eu en effet un « bug » et les interventions n'ont pu être enregistrées. Après contact avec le prestataire il s'avère impossible de retrouver ce passage.

Mme la Maire propose donc que les interventions perdues soient reconstituées par les personnes qui les ont faites, c'est-à-dire M. Tauthui, M. Touilles et M. Vernant. Elle leur propose d'envoyer leurs interventions par écrit s'ils se souviennent de ce qu'ils ont dit et d'ajouter ensuite celles-ci au procès-verbal qui sera voté au prochain conseil municipal. Il n'est en effet pas question de faire approuver quelque chose où la totalité des débats ne figure pas. Elle leur fait donc confiance pour essayer d'être le plus proche de ce qu'ils avaient dit et d'intégrer leurs interventions au procès-verbal si cela leur convient.

Elle demande si le procès-verbal du 16 octobre 2024 appelle des remarques ou des questions.

M. Tauthui fera une remarque car Mme la Maire répond à un moment donné à l'une de ses questions mais il ne voit pas la question de sa part. M. Tauthui recherche la page.

M. Touilles indique qu'ils ont reçu une première version avec uniquement le vote des délibérations sans les échanges et que le PV lui-même leur a été adressé très tardivement puisqu'ils ne l'ont reçu que lundi. Il souhaiterait donc les avoir un tout petit peu plus tôt la prochaine fois pour prendre le temps de vérifier si les interventions sont fidèles à ce qu'ils ont dit.

Autre chose, les élus du groupe La France insoumise Malakoff et Citoyens enregistrent tous les conseils municipaux. Ils peuvent donc peut-être aider pour la retranscription des passages manquants.

Enfin, M. Touilles souhaiterait prendre la parole juste avant le vote des délibérations.

Mme Figières remercie M. Touilles pour cette offre ; néanmoins, comme il le sait, seules les interventions au micro apparaissent sur le compte rendu du conseil municipal. De fait, ils ne peuvent pas savoir, même avec l'enregistrement, à quel moment le micro a été allumé alors que le prestataire n'enregistre que les interventions au micro.

M. Touilles pense que la question serait réglée si les conseils municipaux étaient filmés.

Mme la Maire remercie M. Touilles qui pourra lui-même bien retranscrire son intervention qui sera alors intégrée au PV.

Elle demande si M. Tauthui a retrouvé la page qu'il cherchait.

Mme la Maire propose de soumettre le procès-verbal du 16 octobre au vote. En cas de problème, M. Tauthui pourra signaler la correction qui sera intégrée.

Mme Jannès signale que Mme Rault a envoyé son pouvoir signé il y a une dizaine de minutes.

Mme la Maire note cette information et soumet le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024 au vote.

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024 est adopté

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LA COMMISSION PRÉPARATOIRE ET QU'IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE DE BIEN VOULOIR VOTER SANS DÉBAT

FINANCES LOCALES

DEL2024_137 : Adoption du budget primitif annexe de location des parkings - Exercice 2025.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 8 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Rault, M. Garcia, M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati). Le conseil municipal adopte le budget annexe des parkings pour l'exercice 2025 présenté dans les annexes de la délibération. Le conseil municipal dit que le budget annexe pour l'exercice 2025 est équilibré en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 542 688 € et pour la section d'investissement à 152 000 € comme prévu dans les tableaux suivants :

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

011 : 239 000 € ;
012 : 106 000 € ;
65 : 20 000 € ;
66 : 25 000 € ;
67 : 5 000 € ;
68 : 10 000 € ;
023 : 26 688 € ;
042 : 111 000 €.

Recettes de fonctionnement par chapitre :

75 : 540 688 € ;
77 : 2 000 €.

Dépenses d'investissement par chapitre :

16 : 122 000 € ;
20 : 30 000 €.

Recettes d'investissement par chapitre :

13 : 12 312 € ;
16 : 2 000 € ;
021 : 26 688 € ;
040 : 111 000 €.

DEL2024_138 : Créances éteintes sur décision de justice - Budget Ville- Exercice 2024.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 8 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Rault, M. Garcia, M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati). Le conseil municipal constate l'effacement des dettes, sur proposition de Madame le comptable public, pour un montant de 27 555,82€ selon la liste suivante :

Noms	Montants des dettes à effacer	Objet
Professionnel	22 639,57€	Loyer
Professionnel	385€	Carte de stationnement
Particulier	434,98€	TLPE
Professionnel	4 096,27€	DDV

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à émettre un mandat de dépenses individuel au compte 6542 « Créances éteintes » du budget communal afin de solder les titres de recettes émis à l'encontre des usagers et sociétés figurant dans le tableau ci-dessus. Le conseil municipal dit que cette dépense sera imputée à la nature 6542 du budget 2024 de la commune.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DEL2024_141 : Avis du conseil municipal sur les dérogations au repos dominical dans les commerces de détail pour l'année 2025.

A l’unanimité 39 voix POUR dont 8 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Rault, M. Garcia, M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati). Le conseil municipal émet un avis favorable, pour l’année 2025, à 5 ouvertures dominicales annuelles pour les secteurs d’activités commerciales suivantes :

- Hypermarché à dominante alimentaire ;
- Commerce de détail de voitures et de véhicules automobiles légers ;

A 3 ouvertures dominicales annuelles pour les secteurs d’activités commerciales suivantes :

- Commerce de détail de surgelés en magasin spécialisé

ETABLISSEMENTS DEMANDEURS SECTEURS D'ACTIVITE	CODE APE	12/01/2025	19/01/2025	16/03/2025	15/06/2025	14/09/2025	12/10/2025	30/11/2025	07/12/2025	14/12/2025	21/12/2025	28/12/2025
MONOPRIX PORTE DE CHATILLON - 6/12 avenue Pierre Brossolette – Centre commercial galerie marchande Hypermarché à dominante alimentaire	521F	1				2		3			4	5
STELLANTIS & YOU DARLMAT - 105 boulevard Gabriel Péri Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	501Z		1			4						
PICARD SURGELES - 38 boulevard Gabriel Péri Commerce de détail de surgelés en magasin spécialisé	521A								1	2	3	

Le conseil municipal charge Madame la Maire de préciser, par arrêté, au vu des avis des organisations de salariés et d’employeurs concernés, la liste des dimanches qui pourront être travaillés par secteur d’activité pour l’année 2025.

PETITE ENFANCE

DEL2024_142 : Mise en place du "bonus attractivité" CAF pour le personnel en accueil collectif de la petite enfance.

A l’unanimité 39 voix POUR dont 8 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Rault, M. Garcia, M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati). Le conseil municipal approuve d’instituer, à compter du 1^{er} janvier 2025, la revalorisation des agents publics de la petite enfance conformément à la circulaire de la CNAF. Le conseil municipal approuve la revalorisation par l’intermédiaire du RIFSEEP pour les fonctionnaires et les agents publics contractuels qui en sont éligibles. Le conseil municipal autorise Mme la Maire à signer l’acte d’engagement. Le conseil municipal dit que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget, chapitre 012.

RESSOURCES HUMAINES

DEL2024_145 : Mise à jour du tableau des emplois.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 8 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Rault, M. Garcia, M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati). Le conseil municipal approuve le tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 19 décembre 2024, tel que proposé en annexe. Le conseil municipal précise que le tableau détaille les postes qui peuvent être pourvus par des personnels contractuels. Le conseil municipal modifie l'ensemble des délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents. Le conseil municipal précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DEL2024_146: Modification du tarif de vacation du médecin intervenant dans les Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

A l'unanimité 39 voix POUR dont 8 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Rault, M. Garcia, M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati). Le conseil municipal fixe le montant de la vacation du médecin intervenant au sein des Établissements d'accueil du jeune enfant de la ville de Malakoff à hauteur de 65 euros bruts de l'heure. Le conseil municipal précise que ce montant s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2025.

SANTÉ

DEL2024_147 : Convention de coopération public-public de radiologie entre la ville de Malakoff et l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 8 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Rault, M. Garcia, M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati). Le conseil municipal approuve les termes de la convention de partenariat en radiologie entre la Ville de Malakoff et l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris GHU Paris-Saclay impliquant le versement à l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris GHU Paris-Saclay d'une indemnité de 400 euros par demi-journée de consultation.

Le conseil municipal dit que la présente convention prend effet à compter du 11 octobre 2024, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction. La convention peut être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois par lettre recommandée adressée à chaque signataire. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention ci-annexée, ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants. Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

DEL2024_148: Versement du solde de la subvention à l'ASIAM pour le projet d'assainissement de la communauté rurale de Ngogom.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 8 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Rault, M. Garcia, M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati). Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Association Agir pour la Solidarité Internationale à Malakoff (ASIAM) dans le cadre d'une subvention initiale de 5 000 €. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à prendre toutes les mesures utiles pour l'exécution de cette délibération. Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

URBANISME

DEL2024_151 : Prolongation de la convention de portage foncier entre la commune et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF).

Par 36 voix POUR dont 8 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Rault, M. Garcia, M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati) et 3 CONTRE (M. Toueilles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef). Le conseil municipal prolonge d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025, la convention d'intervention foncière conclue le 3 février 2017 avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France et prolongée les 26 décembre 2022 et 7 décembre 2023. Le conseil municipal approuve l'adoption d'un avenant à la convention d'intervention foncière entre la Ville de Malakoff et l'EPFIF actant cette prolongation. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer ledit avenant et tout document y afférent.

DEL2024_152 : Avenant n°1 à la convention de clôture de la ZAC Dolet Brossolette.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 8 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Rault, M. Garcia, M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati). Le conseil municipal approuve la signature de l'avenant numéro 1 de la ZAC Dolet-Brossolette. Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer le dit avenant ainsi que tout acte administratif en découlant. Le conseil municipal dit la présente convention prendra fin au 31 décembre 2025 au plus tard. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront versées sur l'exercice du budget concerné.

M. Toueilles avait demandé que la délibération n°11 sur l'EPFIF soit sortie uniquement pour voter contre, sans débat.

Il souhaiterait par ailleurs prendre la parole avant le vote des délibérations sur un sujet qui a trait au conseil municipal.

Mme la Maire accepte cette demande.

M. Toueilles donne lecture de son intervention :

« Le règlement intérieur du conseil municipal a été voté par les élus du conseil municipal. La Maire n'est pas compétente pour édicter des règles relatives au fonctionnement interne du conseil municipal. Son rôle est de faire respecter le règlement intérieur et cela fait deux fois que la Maire ne le respecte pas en entravant nos deuxièmes prises de parole sur une délibération alors que nous ne nous étions pas éloignés du sujet : une fois au mois de juillet avec moi-même et une fois au mois de novembre avec ma colistière Mme Bel Hadj Youssef.

Je rappelle l'article 19 du règlement intérieur sur le débat en séance : "La Maire passe la parole au rapporteur, les conseillers inscrits prennent ensuite la parole puis il est procédé au vote. Les membres du conseil prennent la parole dans l'ordre déterminé par la Maire, à l'exception de l'élue en charge du dossier ou du rapporteur de la délibération qui sont entendus toutes les fois qu'il ou elle le désire. Nul ne parle plus de deux fois sur la même question, à moins que la Maire ne l'y autorise [cela veut dire que ça peut être plus]. Le temps de parole est de cinq minutes environ par intervention, la prise de parole peut être plus longue quand elle est le fait d'un élu présentant un handicap impactant ses capacités de prise de parole. Quand la présidente de la séance estime que le conseil est suffisamment informé, elle peut inviter l'oratrice ou l'orateur à conclure. L'oratrice ou l'orateur ne doit pas s'écarter de la question."

Alors je vous demande de faire respecter le règlement intérieur est d'être impartiale, c'est-à-dire que quand un membre de notre groupe – puisque cela n'arrive qu'avec notre groupe – demande une deuxième prise de parole, de lui donner cette deuxième prise de parole. Merci beaucoup. »

Mme Figuères demande juste de ne pas s'écarter de la question car M. Toueilles utilise à chaque fois la délibération pour parler d'autre chose.

Mme la Maire donne la parole à M. Toueilles.

M. Toueilles rappelle que lors de leur intervention il était question des portes palières du 29, boulevard Stalingrad et de la chaleur dans les appartements. Les élus LFI Malakoff et Citoyens avaient donc fait un rapport sur le manque de chauffage. Il avait été dit que des réparations avaient été faites mais cela n'a duré qu'un week-end et les habitants se retrouvent depuis avec le même problème.

Mme la Maire cède la parole à Mme Figuères mais ce sera la dernière intervention de M. Toueilles puisqu'il a déjà eu deux prises de parole.

Mme Figuères dit que cela tombe bien parce que M. Toueilles était donc hors propos puisqu'il parlait des portes palières au 32 Stalingrad alors que la délibération portait sur les menuiseries extérieures de la résidence Salagnac.

Mme la Maire, puisque la chose a été précisée, soumet au vote les délibérations qu'il est proposé d'adopter sans débat. Elle note que les élus du groupe LFI Malakoff et Citoyens votent contre la délibération n°11.

DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL POUR DEBAT AVANT VOTE

FINANCES LOCALES

DEL2024_136 : Adoption du budget primitif de la Ville - Exercice 2025.

Rapporteur : M. Oliveira

Mme la Maire donne lecture de son intervention :

« Nous arrivons ce soir au terme de notre processus d'élaboration budgétaire avec la présentation et le vote de notre budget primitif. Avant que le débat ne s'ouvre, je voudrais que chaque groupe fasse connaître sa position et voudrais remercier en votre nom à toutes et à tous notre service public municipal pour le travail qu'il a fourni pour aboutir à ce document. Évidemment, la construction d'un budget primitif concerne l'ensemble des directions de la Ville et je veux plus particulièrement saluer l'engagement de notre direction des finances et de notre direction générale des services pour les efforts qu'elles ont consentis, pour la qualité et les éléments qui sont soumis à votre vote ce soir.

Je veux insister enfin sur la méthode que nous avons adoptée à Malakoff depuis plusieurs années pour notre construction budgétaire. C'est un travail de transversalité, en horizontalité, qui associe pleinement l'ensemble des groupes de notre majorité via notre COPIL finances qui est animé par ma personne et par Antonio Oliveira que je remercie également ce soir. Ce travail collaboratif est évidemment utile pour rassembler toute la majorité et construire ensemble un budget dans l'intérêt général, un intérêt général mieux partagé et enrichi de toutes les ambitions de notre Ville.

La construction de notre budget primitif s'inscrit dans un contexte de politique nationale qui s'est encore dégradé depuis notre précédent conseil consacré au rapport d'orientations budgétaires. Nous avons un nouveau Premier Ministre mais plus de gouvernement, enfin un gouvernement démissionnaire, toujours pas de budget et pas non plus d'espoir d'en avoir un d'ici le 1^{er} janvier. Nous sommes donc toujours dans l'incertitude sur les choix budgétaires que fera l'État vis-à-vis des collectivités locales. À refuser obstinément de reconnaître le rapport de force politique qu'a défini le vote des Français et des Françaises en juillet dernier, le Président de la République se retrouve aujourd'hui dans une impasse. Il nous contraint désormais de naviguer sans véritable visibilité à ce sujet.

L'incurie de l'État ne doit pourtant pas nous empêcher d'avancer dans la réalisation des engagements que nous avons pris devant la population. Notre situation financière est saine, notre trajectoire est positive, les habitantes et les habitants de Malakoff doivent être protégés le mieux possible des errements provoqués par le chef de l'État. C'est notre responsabilité d'élus locaux et c'est le sens de l'action de notre service public municipal.

Malakoff partage les revendications de l'association des Maires de France qui exige l'abandon des ponctions nouvelles sur les ressources des collectivités que portait le précédent gouvernement, et donc le précédent budget. Les Maires de France continuent de demander la ré-indexation de la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation.

Il n'y a pas pour nous d'avenir sans service public et celui-ci mérite d'être financé à hauteur des besoins de ses usagers. Le budget primitif que nous présentons ce soir témoigne d'une situation budgétaire maîtrisée avec des indicateurs positifs pour les taux d'épargne brute et la capacité d'investissement. Les marges ainsi dégagées nous permettent d'investir de manière conséquente pour renforcer notre offre de service public et donner des moyens supplémentaires si nécessaires. Nous pourrions recourir à l'emprunt si nous sommes obligés d'investir encore plus.

J'ajoute, comme je le fais à chaque fois, qu'à la différence de l'État notre budget est forcément à l'équilibre et que notre emprunt est exclusivement dédié à l'investissement. C'est donc un recours utile pour soutenir et amplifier le dynamisme de notre développement et pour répondre toujours mieux aux demandes exprimées par les habitants.

Ce budget répond enfin aux engagements que nous avons définis lors du rapport d'orientations budgétaires au dernier conseil municipal, à savoir :

- Une ville solidaire qui investit dans ses politiques sociales, éducatives, de santé, dans ses maisons de quartier, dans la vie associative.
- Une ville agréable à vivre, qui respecte ses habitantes et ces habitants et améliore leur cadre de vie.
- Une ville fidèle à ses engagements avec la mise en route des travaux du 100 % Barbusse, de la Maison des Solidarités, de la Maison des Femmes par exemple.

2025 sera la dernière année pleine de notre mandature. Malgré les crises qui ont frappé notre société tout entière depuis 2020 nous pouvons nous féliciter collectivement que Malakoff a toujours su anticiper, accompagner et protéger sa population, consolider sa situation financière malgré les contraintes, garantir l'efficacité et la qualité de son service public et continuer d'avancer sans relâche dans la réalisation de ses engagements.

Je vous remercie de votre attention et vais passer la parole à Antonio Oliveira en le remerciant une nouvelle fois pour le travail qu'il a fourni durant tout ce processus. »

M. Oliveira donne lecture de sa présentation :

« La Ville a fait le choix de maintenir son calendrier budgétaire sans attendre la fin des discussions budgétaires entamées puis interrompues au Parlement. D'une part parce que nous ne disposons d'aucune certitude quant à leur achèvement et d'autre part parce que nous considérons en responsabilité que nous devons nous donner des perspectives claires pour l'activité en 2025 de notre service public municipal.

Je joins à ceux de Mme la Maire mes remerciements aux services qui ont travaillé avec moi à l'élaboration de ce budget primitif 2025. Je salue aussi mes collègues qui ont participé aux travaux du COPIL finances. Je crois que nous avons trouvé là une méthode de travail satisfaisante et utile pour avancer en cohérence. Je crois, et j'en remercie la direction générale, que le rapport de ce budget primitif est suffisamment clair pour vous épargner une présentation exhaustive de l'ensemble du document. Je me tiens bien entendu à votre disposition pour répondre à vos interrogations éventuelles et pour justifier le cas échéant le cap que nous vous proposons dans ce budget. Je souhaite simplement souligner quelques éléments qui me semblent particulièrement marquants ou saillants.

Nous avons réussi ces dernières années à renforcer considérablement la trajectoire financière de la Ville malgré l'absence de soutien de l'État – c'est un euphémisme – et malgré les crises sanitaires et inflationnistes que nous avons traversées. Les économies de gestion et la mise en œuvre du plan de sobriété nous ont conduits à ce résultat satisfaisant qui renforce les capacités d'action de notre service public municipal.

Nous prévoyons ainsi de maintenir à 10 % notre niveau d'épargne brute est de porter à 6,4 années notre capacité de désendettement. Ces indicateurs nous donnent des marges nécessaires pour augmenter significativement notre volume d'investissement. La vigilance dont nous avons fait preuve ces dernières années se conjugue avec les efforts considérables de gestion opérés par les services municipaux pour atteindre ce résultat. Toutefois, ces efforts ne doivent pas être relâchés, d'autant que l'attitude de l'État vis-à-vis des collectivités locales reste très problématique. Nous verrons bien ce que le futur gouvernement mettra en place.

Il y a donc un véritable enjeu qui se pose à toutes les collectivités pour défendre et protéger nos services publics et même plus largement pour éviter le risque récessif que l'attitude de l'État pourrait provoquer dans l'avenir.

Dans l'immédiat et pour ce qui concernent Malakoff, nous serons en capacité de poursuivre à un rythme soutenu la réalisation de nos engagements de mandature, ce dont témoigne par exemple la liste des principales opérations d'investissement qui est donnée en fin de document.

Je vous remercie et reste à votre écoute. »

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir **APPROUVER** le projet de budget primitif de la ville pour l'exercice 2025 qui leur est soumis.

Par 29 voix POUR dont 7 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, M. Garcia , M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati), 4 CONTRE (M. Tauthui, M. Touilles, Mme Hammache , Mme Bel Hadj Youssef), 6 ABSTENTIONS dont 1 mandat (M. Vernant, M. Bresset, M. Pronesti, Mme Jannès, M. Rajzman, Mme Rault) Le conseil municipal adopte le budget primitif de la ville de Malakoff pour l'exercice 2025 présenté dans les annexes de la délibération. Le conseil municipal dit que le budget primitif pour l'exercice 2025 est équilibré en

recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 70 995 477 € et pour la section d'investissement à 23 538 687 €.

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

011 : 12 704 645 € ;
012 : 33 866 530 € ;
014 : 1 240 000 € ;
65 : 12 215 977 € ;
66 : 662 000 € ;
67 : 152 000 € ;
68 : 93 000 € ;
023 : 1 633 325 € ;
042 : 8 428 000 €.

Recettes de fonctionnement par chapitre :

013 : 900 000 € ;
70 : 6 509 815 € ;
73 : 13 633 494 € ;
731 : 35 104 000 € ;
74 : 9 402 868 € ;
75 : 1 551 300 € ;
77 : 1 000 € ;
78 : 93 000 € ;
042 : 3 800 000 €.

Dépenses d'investissement par chapitre :

16 : 4 004 500 € ;
20 : 1 511 489 € ;
21 : 13 322 698 € ;
23 : 445 000 € ;
27 : 5 000 € ;
040 : 3 800 000 € ;
041 : 300 000 € ;

Recettes d'investissement par chapitre :

10 : 1 555 000 € ;
13 : 3 752 571 € ;
16 : 5 395 791 € ;
024 : 2 320 000 € ;
021 : 1 633 325 € ;
040 : 8 428 000 € ;
041 : 300 000 €.

M. Aarsse sera bref car entre le débat d'orientations budgétaires et le budget peu de temps s'est écoulé et ils ont déjà dit beaucoup de choses ; les remarques et les réflexions des élus du groupe Les Écologistes n'ont donc pas changé.

Comme l'a dit M. Oliveira, ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas encore de loi de finances qu'il ne faut être prudent dans l'élaboration du budget ; il ne faut pas griller en quelque sorte l'argent que l'État devait prélever puis qu'il ne prélève plus. Néanmoins, M. Aarsse a le secret espoir que le nouveau Premier Ministre saura privilégier les collectivités locales et en particulier les mairies dans le nouveau budget de l'État. En effet, François Bayrou a tout de même montré qu'il préférerait privilégier son conseil municipal aux urgences comme Mayotte ou à la création d'un nouveau gouvernement. Cela montre donc l'importance qu'il accorde aux villes et peut-être ne demandera-t-il plus aux collectivités de se sacrifier, peut-être abondera-t-il leur budget à la hauteur de tout ce qu'il leur demande maintenant de faire. Sans faire de politique fiction, M. Aarsse a aussi le secret espoir que le Président de la République, devant l'échec de son deuxième gouvernement de cette mandature législative – qui, selon M. Aarsse devrait arriver – puisse enfin écouter la parole des urnes et nommer Lucie Castets comme Première Ministre. Cela permettrait d'avoir une vraie politique de préservation du

service public et de redéployer le budget en bonne intelligence. Blague à part, la Ville de Malakoff est toujours sur un budget équilibré et prudent et M. Aarsse pense, parce qu'ils ont de grandes ambitions pour la ville, qu'ils préparent et préservent ainsi l'avenir.

M. Ba donne lecture de son intervention :

« Le groupe Malakoff en commun, communistes et citoyen·nes votera évidemment ce BP 2025 parce qu'il décline les priorités contenues dans le ROB, parce qu'il a été construit en concertation avec nos collègues et autres de la majorité, parce qu'il est fidèle aux projets de mandature que nous portons depuis 2020. Je veux, au nom des élus communistes et citoyen·nes, remercier la direction générale des services et l'ensemble des directions pour la qualité du document qui nous est présenté et aussi pour leur capacité à construire du service public utile et efficace dans un contexte particulièrement heurté.

En 2025, grâce à la gestion rigoureuse que nous avons observée depuis le début de la mandature, nous serons toujours en capacité de proposer un haut niveau de service public à la population dans tous les domaines : la solidarité, l'éducation, la culture, les sports, les jeunes, les maisons de quartier, etc. Nous serons aussi en capacité de renforcer l'intervention publique dans la protection de notre cadre de vie et d'avancer dans l'adaptation de notre patrimoine public au dérèglement climatique. Nous serons enfin en capacité de poursuivre la réalisation de nos engagements. 2025 sera l'année du début des travaux du 100 % Barbusse, de la Maison des Solidarités, de la Maison des Femmes mais aussi celle du déploiement du réseau géothermique à travers la ville.

Nous voyons bien qu'à l'échelle nationale notre société est traversée par de grandes fractures avec des populations qui sont projetées de plus en plus dans la peur du lendemain, voire dans la précarité. Dans le même temps, les catégories les plus aisées ont de plus en plus tendance à vouloir se défaire de toutes les politiques de solidarité au profit de la croissance démesurée de leur patrimoine. Et entre les deux les services publics de l'État, sous-financés et mal considérés, se retrouvent à devoir résoudre une équation quasiment impossible.

Ce n'est pas le cas à Malakoff parce que nous parvenons à maintenir un cap, une ambition et une volonté forte. Pas d'avenir sans le service public, pas de Malakoff sans sa mixité et sa solidarité. C'est pourquoi notre groupe appelle à rejoindre les mobilisations en cours pour défendre le service public partout sur notre territoire afin que nos concitoyennes et concitoyens soient respectés dans leurs droits et leur dignité. Je vous remercie. »

M. Vernant donne lecture de son intervention :

« Après des années de non-indexation des dotations des collectivités territoriales sur l'inflation, le budget 2025 de l'État prévoyait initialement 6,5 milliards d'économies sur les collectivités territoriales qui risquaient fort de fragiliser les services publics locaux, dont 1,5 milliard d'euros sur le fonds Vert qui vise à soutenir les projets écologiques des collectivités territoriales. Heureusement, une motion de censure a été adoptée le 6 décembre dernier, bloquant l'adoption de ce budget. Cependant, le répit ne pourra être que de courte durée, les déclarations du nouveau Premier Ministre François Bayrou sur la nécessité de réduire la dette publique à tout prix n'étant guère rassurante pour les finances des collectivités locales.

Face à cela, vous faites le choix de maintenir le calendrier habituel. Nous comprenons bien votre choix de disposer d'un budget rapidement mais cette situation nous prive de visibilité sur la situation budgétaire de la commune. Il serait sûrement préférable de reporter le vote du budget.

Sur le fond, cette situation compliquée nous force à recourir davantage à l'emprunt et à indexer les tarifs municipaux sur l'inflation alors qu'ils étaient l'an dernier contenus à la moitié de l'inflation. Après la hausse de 10 % en 2023, cela reste néanmoins une potion amère pour les habitants, même si la situation budgétaire des collectivités rendait cette situation difficilement évitable.

Sur les priorités, nous partageons bien sûr votre volonté de renforcer l'action de la Ville pour la transition énergétique, nous soutenons le projet de transport en porte-à-porte ainsi que celui sur la géothermie à Malakoff, même s'il faudra voir les modalités concrètes de mise en œuvre.

Concernant les projets de construction à Barbusse, comme indiqué au débat d'orientations budgétaires, nous continuerons à défendre un équilibre entre réponse à la demande de logement et maintien du cadre de vie. Nous vous relançons également à ce sujet une nouvelle fois sur le projet de déménagement des courts de tennis ; nous ne sommes pas par principe opposés à ce déménagement mais, faute de solution, nous craignons vivement que la Mairie s'achemine vers une suppression pure et simple de ces courts de tennis.

J'aurai par ailleurs une question concernant la petite enfance (page 20 du rapport) où l'on constate une baisse de 380 000 € du budget de fonctionnement, vous expliquez cela par un moindre recours à l'interim et vous dites que ces baisses seront compensées par une augmentation des effectifs

titulaires. Sur le principe, aucune objection, mais pourquoi ces postes ne sont-ils pas budgétés sur 2025 ? Est-ce que cela veut dire que l'on va devoir attendre 2026 pour compenser ce moindre recours à l'intérim ?

Enfin, comme indiqué lors du DOB, l'Union populaire reste opposée au projet de privatisation des verbalisations que la majorité a lancé fin 2022 mais pour lequel nous n'avons plus de nouvelles. Nous souhaiterions donc savoir si ce projet est abandonné ou pas. Nous continuerons également à défendre l'idée que les Malakoffiots puissent bénéficier gratuitement d'une carte de stationnement par voiture et par foyer afin de soutenir le pouvoir d'achat des habitants qui subissent déjà l'inflation de plein fouet.

Pour toutes ces raisons l'Union populaire s'abstiendra sur le budget et sur les tarifs municipaux. »

M. Brice constate que tous les groupes ont insisté sur le contexte particulièrement préoccupant qui prévaut à l'élaboration de ce budget. Et il est vrai qu'il est extraordinairement préoccupant que, de manière générale, une Ville comme Malakoff doive essayer de trouver des marges dans un moment où la dette publique a atteint des niveaux tels qu'ils sont paralysés collectivement alors que les défis n'ont jamais été aussi lourds, notamment pour les conditions de vie des plus fragiles dans ce pays. M. Brice sort de déplacements à la fois dans la Creuse, dans la Meuse, dans la région parisienne et à Lille, et les niveaux de précarité dans les villes et les campagnes sont terribles, et les niveaux de dette publique paralysent. C'est la même chose du point de vue du changement climatique qui impose des investissements majeurs. Les responsabilités sont larges et partagées. Le Président de la République a une responsabilité lourde à avoir effectivement prêté l'oreille depuis des années à ce que Saliou Ba décrivait très bien, c'est-à-dire cet égoïsme des possédants. M. Brice ajoute que les incantations à la dépense publique infinie, sans jamais se poser la question de savoir comment on les finance, qui les finance et qui en bénéficie réellement, et notamment les plus précaires, cela n'apporte aucune solution.

M. Brice voudrait vraiment remercier les élus, Antonio Oliveira, les services qui, dans ce contexte, sont parvenus à construire ce budget pour la Ville. C'est un budget fondé à la fois sur le respect des priorités politiques de la municipalité, sur la précaution qui s'impose dans des moments aussi fragiles, et notamment au moment où il n'y a pas encore réellement de gouvernement dans ce pays. M. Brice souhaiterait insister sur la détermination à faire en sorte, compte tenu de ce contexte-là dont rien n'indique qu'il pourra s'arranger rapidement, que la Ville fasse des priorités car c'est essentiel. Des priorités qu'elle devra financer par l'incitation au développement d'activités économiques, des priorités claires pour les plus fragiles et pour la transition écologique et ce, en préservant les acquis, notamment le logement social, mais en étant aussi dans le mouvement nécessaire pour financer des priorités au bénéfice des habitants dans ce contexte qui est évidemment très inquiétant.

M. Bresset indique que les élus du groupe Renaissance Malakoff maintiennent leur position précédente, à savoir que, sur le fond, ils réitèrent leurs félicitations aux services et à M. Oliveira pour ce travail très complet et en net progrès, et qu'ils maintiennent bien sûr leur position quant à la forme sur laquelle ils restent plus que réservés.

M. Rajzman donne lecture de son intervention :

« Je remercie dans un premier temps les services techniques et M. Oliveira, sachant que c'est une performance au regard du départ des directeurs financiers et du contrôle de gestion il n'y a pas si longtemps. Nous ne pouvons d'autre part que vous féliciter sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un environnement contraint et encore en proie à quelques incertitudes économiques et politiques. Nous soutenons également vos priorités axées sur l'éducation, la petite enfance et les services publics essentiels. Certes, les charges de personnel augmentent de 2,2 %, dû aux revalorisations salariales et aux recrutements en petite enfance, mais il est à noter que les charges générales diminuent de 4,56 %. D'ailleurs, une opposition mal intentionnée pourrait vous taxer de mettre à mal les services publics si vous continuez de diminuer les budgets, certains pourraient même vous taxer de politique de droite !

Il est toutefois à signaler un ralentissement des investissements programmés, passant de 30 M€ en 2024 à 23 M€ en 2025, ce qui entraîne forcément le report de certains projets, en particulier ceux qui concernent la transition écologique et énergétique. C'est sûrement là que le bât blesse, la politique écologique a été sacrifiée sur l'autel budgétaire et nous sommes loin des 30 % d'investissement fléchés en 2024, ce qui d'ailleurs était faux au regard des opérations détaillées à l'époque dans votre rapport. Cette fois vous n'annoncez aucun chiffre et c'est préférable. Hormis la géothermie, nous sommes très loin de l'objectif qui d'ailleurs n'existe pas. Pas de stratégie, pas d'indicateurs qui permettraient d'en suivre la progression, pas de calcul de votre empreinte carbone, toujours pas de

comptabilité dite verte annoncée il y a déjà quatre ans. Pour l'heure, nous en sommes toujours aux bonnes intentions et avons pris un retard considérable.

Pour terminer, vous avez prévu 4 M€ d'investissement pour préempter de nouveaux immeubles dans les secteurs Garmants et Chauvelot, ce qui vous amènera à gérer des logements en attendant la revente à des promoteurs. Durant cette période je compte sur vous, Mme la Maire, pour mettre en place une commission d'attribution de ces logements.

Mme la Maire, le monde change, certaines pratiques sont désormais à bannir et il vous faudra peut-être un jour rendre des comptes.

En conséquence, surtout parce que vous manquez d'ambition sur la transition écologique et énergétique, nous allons nous abstenir sur ce budget. Merci. »

M. Toueilles donne lecture de son intervention :

« Je ne reviendrai pas sur tout ce que j'ai dit le mois dernier et les années passées : Macron a conduit la France dans le mur. Le projet de loi de finances 2025 n'a pas été voté à l'Assemblée nationale, il doit être voté dans les trois prochains mois, alors pourquoi la majorité s'entête-t-elle à vouloir voter le budget de la Ville de Malakoff ? Un adage dit qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Nous ne comprenons pas pourquoi la majorité est si pressée de voter le budget. En 2022 le budget a été voté en mars 2022 ; c'est d'ailleurs le dernier budget pour lequel nous avons voté pour, c'était le budget le plus équilibré.

Concernant le budget que vous nous présentez aujourd'hui, il est en nette augmentation par rapport à celui de 2022. Oui, je prendrai comme base le budget 2022 parce que celui de 2023 était catastrophique et celui de 2024 toujours pas au niveau.

Concernant la section d'investissement, nous pouvons constater à un peu plus d'un an de la prochaine élection municipale que les dépenses d'investissement sont en hausse. Les travaux sont enfin programmés concernant la Maison des Solidarités, le centre de vacances de Megève, le réaménagement de la cour de l'école maternelle Barbusse, même si la maîtrise d'ouvrage a été laissée à VS GP, pareil pour la piste d'athlétisme du stade Cerdan.

Il y a tout de même une vraie problématique sur le projet rue aux Enfants / Jules-Guesde pour un coût de 100 000 € et qui créera plus de problématiques qu'autre chose. Pas besoin d'études et de dépenser tout cet argent quand on connaît la ville : fermer la rue Jules-Guesde devant l'école élémentaire Barbusse détournerait toutes les voitures qui veulent aller vers Clamart ou Vanves vers l'école maternelle Barbusse. Quand on sait que les trottoirs rue Louis-Girard sont bien plus étroits et bien moins sécurisés que devant l'école élémentaire, ce projet n'a aucun sens et il coûte cher.

Vous décidez de dépenser 4 M€ pour acquérir auprès de l'EPFIF les secteurs Garmants, Chauvelot et parc Verger. Que l'on soit pour ou contre cette acquisition, n'aurait-il pas mieux valu séparer ces secteurs et les acquérir au fur et à mesure puisque pour faire cela vous devez faire un virement de la section fonctionnement – qui en a certainement plus besoin – d'un montant de 1 633 325 € ?

Enfin, vous investissez 500 000 € pour le remplacement des horodateurs. C'est une victoire totale pour nous, pour les Malakoffiotes et les Malakoffiots. Pourquoi ? Parce que c'était l'argument phare de votre intention de déléguer le stationnement à une entreprise privée. À un an de l'élection municipale, vous ne pouviez évidemment pas mettre en place cette délégation de service public ; c'est une nouvelle victoire dans l'intérêt de la Ville et de la politique qui doit être menée en termes de stationnement.

Concernant les effectifs, je prenais 2020 pour exemple avec les plus de - 20 %. Entre 2022 et 2025 on note - 111 ETP, c'est-à-dire - 15 % des effectifs à la Ville de Malakoff entre 2022 et 2025, faites les calculs.

Concernant la section de fonctionnement il y a une augmentation de 7,2 M€ et ce, malgré une baisse de la dotation et des participations de l'État, de la Région et du Département de 2 M€ tout cumulé depuis 2022. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit lors du dernier conseil municipal sur Macron et sa politique qui mène le pays dans le mur et qui sème la misère chez nos compatriotes. Il est temps de tourner la page.

Vous avez donc décidé d'augmenter le budget en augmentant la fiscalité locale de 7 363 000 € depuis 2022 pour arriver à un total de recettes de + 2,2 M€, donc une augmentation des recettes de la section de fonctionnement.

Vous avez aussi augmenté le prix des concessions au cimetière ; cela rapporte 30 000 € de plus qu'en 2022 (+ 40 %).

Vous avez augmenté les recettes du secteur post-stationnement, donc les amendes, de 180 000 € (+ 54 %) et le secteur stationnement et voie publique de 240 000 € (+ 36 %).

Faire payer plus pour nos morts, il fallait y penser. Faire payer les automobilistes, vos victimes préférées, nous ne sommes pas étonnés. Faire payer les commerçants que vous méprisez, il fallait s'en douter, en leur forçant la main à payer annuellement les terrasses plutôt que mensuellement. On en reparlera quand on arrivera sur la délibération concernant les tarifs des droits sans caractère fiscal. Enfin, faire payer les propriétaires qui ne sont pas tous riches, pourquoi pas, mais dans des proportions peut-être un peu plus équilibrées. »

M. Toueilles sait qu'il a pris ses 5 minutes et refera donc une seconde prise de parole.

Mme Parmentier donne lecture de son intervention :

« Il s'agit effectivement d'un contexte particulier avec l'imprévision des recettes de TVA censées compenser la suppression de la CVAE effectuée l'année dernière, illustrant ainsi le comble des décisions de l'État de supprimer un impôt tout en s'engageant à une compensation qui est abandonnée l'année suivante. Diminution potentielle des crédits du fonds Vert au moment où les collectivités vont devoir plus que jamais investir dans des rénovations énergétiques.

Activation ou non du fonds de précaution à hauteur de 3 milliards et qui représentait pour Malakoff une baisse de 2 M€ prélevés directement sur ces recettes de fonctionnement.

Au final, le budget prévu par le précédent gouvernement déchu prévoyait une baisse de 9,5 milliards d'euros à destination des collectivités alors que la dette des collectivités ne représente que 208 milliards sur les 3 228 milliards de dette publique dans son ensemble, soit à peu près 7,7 %.

Ce choix occasionnerait un coup de frein brutal aux capacités d'investissement des collectivités, sachant qu'elles ont participé déjà de manière massive avec les 71 milliards d'euros de baisse de la DGF depuis des années.

C'est dans cette instabilité économique, financière et politique que notre collectivité a effectué son budget 2025. On peut donc aujourd'hui se féliciter de ce budget et de sa bonne santé financière rétablie malgré les différentes crises qui ont traversé ce mandat et les incertitudes qui pèsent lourdement sur notre capacité à financer notre investissement. On peut donc remercier le travail des services sous l'impulsion d'Antonio Oliveira, son exigence et sa volonté de travailler en transversalité.

Effectivement, notre taux d'épargne brute est au-dessus du seuil de vigilance et notre capacité de désendettement ramenée à 6,4 années – je viens de participer au conseil de Paris et je crois que nous sommes exemplaires si nous voulons regarder les débats budgétaires qui ont lieu en ce moment, juste de l'autre côté du périphérique. Nous poursuivons notre stratégie de désendettement et gardons un effort sur la masse salariale tout en maintenant un haut niveau de service public avec une dépense d'investissement à 15,4 M€.

Ces bons chiffres effectivement ne doivent pas masquer nos difficultés à recruter dans certains secteurs qui ont fait l'objet de nombreux échanges dans cette enceinte (personnels de crèche, policiers municipaux et quelques compétences bien utiles de l'administration centrale), difficultés que nous partageons avec l'ensemble des collectivités locales de notre région et je pense bien au-delà. Ces difficultés ont pesé aussi sur la réalisation de nos engagements. On peut regretter quelques retards sur certains projets, néanmoins, ces projets sont engagés aujourd'hui et la réalisation arrivera. Même si elle ne se fera pas dans ce mandat, l'important est que la trajectoire soit prise et que les engagements soient pris.

Enfin, face à l'ambiance générale de rejet de l'étranger, à la promotion d'une société du "chacun pour soi", face au refus d'un engagement sérieux des efforts pour le climat, nous devons plus que jamais faire le pari d'un service public de qualité. Nous voterons pour ce budget qui permet de poursuivre notre engagement à la transformation écologique et sociale de notre ville. Merci. »

Mme la Maire remercie Mme Parmentier et cède la parole à M. Toueilles.

M. Toueilles reprend la lecture de son intervention :

« Cela aurait pu être entendable si, dans le même temps, au niveau des dépenses de fonctionnement vous n'aviez pas supprimé 44 000 € du budget du service jeunesse entre 2022 et 2023, de même en 2024. La différence entre 2022 et 2025, c'est - 26 700 €, alors que les jeunes de Malakoff ont de plus en plus besoin des services publics.

Cela aurait pu être entendable si vous n'aviez pas baissé le budget du secteur cadre de vie de 61 000 € entre 2022 et 2025, celui du secteur vie de quartier de 23 000 €, celui des subventions aux associations qui a baissé de 130 000 € depuis 2022. Il est vrai que c'était pire en 2023 et 2024 mais tout de même. Enfin, le budget pour les fêtes et cérémonies se voit amputé de 77 000 €, soit - 30 %. Il est pourtant possible de faire des économies sans véritablement impacter nos concitoyens.

Vous avez augmenté les dotations aux élus de 10 000 € depuis 2022. Sur le secteur communication vous avez arrêté les "Facebook live" avec la population qui ne coûtait presque rien. Il faut dire que le dernier que vous avez fait c'était un mois après notre éviction de la majorité et les gens vous

demandaient des comptes, vous qui avez bafoué la démocratie. D'ailleurs, vous avez supprimé plusieurs "Facebook live" des plateformes.

Encore, sur la communication, lors du dernier appel d'offres concernant les services d'impression des supports informatiques et de communications municipaux, dont le "Malakoff Infos", les élus de la majorité présents ont décidé – et j'ai bien évidemment voté contre – de sélectionner l'imprimeur "Public Imprim", le même imprimeur que pour le catalogue de campagne de Mme Belhomme en 2020 – chacun se fera son avis – pour un coût de 210 000 € annuel, supérieur de 70 000 à 80 000 € par rapport à ses concurrents, tout cela pour continuer à distribuer un peu d'info et beaucoup de propagande. Avec cet argent il aurait été possible de filmer les conseils municipaux, comme nous vous le demandons pour plus de transparence démocratique, mais aussi de mettre un terme à d'autres baisses budgétaires comme ceux de la jeunesse. Cet appel d'offres est sur quatre ans, c'est donc entre 280 et 320 000 € d'économie qu'il aurait été possible de faire.

Nous constatons aussi une augmentation de 31 % des dépenses pour la sous-traitance (+ 525 000 € par rapport à 2022), tel une entreprise du CAC 40, afin de se décharger socialement.

Une augmentation de 75 % (+ 1,7 M€) sur le versement des mobilités alors que les citoyens ont perdu plusieurs arrêts de bus depuis 2022.

Nous constatons aussi une augmentation de 39 % pour des conseils et autres honoraires. À ce sujet, j'ai entendu que la Maire déboutée – oui, la justice ayant classé sans suite sa plainte pour diffamation contre moi – aurait décidé de reporter plainte. Je lui propose de revenir à la raison et, plutôt que de vouloir essayer de me faire taire en utilisant les "lawfare" qui est une stratégie d'utilisation de la justice pour faire taire ses adversaires politiques, qu'elle consacre à ses quinze derniers mois à la tête de la Ville de Malakoff son seul objectif : l'intérêt général de la ville et de ses habitants. Utiliser de son temps et des deniers publics en période de crise et de pouvoir d'achat pour tenter d'affaiblir la seule force de gauche est inquiétant quant à la capacité de la Maire a encore pouvoir représenter les Malakoffiotes et les Malakoffiots.

De notre côté, malgré les insultes, les calomnies, nous continuerons à porter les combats les plus durs, les plus importants pour les citoyens et citoyennes de notre territoire mais aussi pour notre idéal politique qui ne connaît pas de frontières. Nous resterons sur le chemin d'un projet politique honnête et sincère pour un avenir en commun meilleur.

Face à tant d'incompétence et de déconnexion de la réalité de la part des élus de la majorité, nous voterons contre ce budget. »

M. Touelles en profite pour dire à M. Sire qui le filme à chaque intervention qu'il vaudrait mieux filmer tout le conseil municipal afin que les gens aient les échanges du conseil municipal. Ce serait peut-être plus important que de le filmer puisqu'il se filme déjà...

M. Tauthui cite un proverbe africain qui dit « La vérité aura beau rougir les yeux ça ne les cassera pas. » Mme la Maire lui avait fait remarquer lors du débats d'orientations budgétaires qu'elle ne le comprenait pas et qu'il mélangeait tout, qu'il faisait des amalgames, mais lui-même voudrait bien comprendre quelque chose. Mme la Maire dit qu'elle a été élue sur un programme, même s'il est bon de garder le cap et de continuer à suivre ce programme coûte que coûte. Pourquoi alors se plaint-elle de M. Macron puisqu'il a été lui aussi élu sur un programme et qu'il veut aller au bout de son programme ? Mme la Maire n'attend même pas que le budget national soit débattu. Même si la loi oblige les collectivités à le faire avant la fin de l'année la municipalité aurait pu alléger ce budget, revoir certaines dépenses car, M. Tauthui le rappelle encore une fois, l'argent de l'État ne vient pas de la poche de certaines personnes mais de celles des citoyens, donc une augmentation des impôts ou des taxes va arriver pour pouvoir rattraper les budgets que la Ville perd.

M. Touelles a rappelé pendant la commission que l'imprimeur de la Ville était le même que celui qui a distribué les tracts de la campagne. Ah, le fossé de la transparence et le fossé de l'argent public ! Que Mme la Maire fasse attention car, soit c'est une diffamation que M. Touelles a vue pendant cette commission, soit c'est un mélange des faits.

M. Tauthui se demande si le budget n'a pas été fait pour sauver le service public en vue des élections municipales. La Ville a fait des économies pour rembourser la dette pendant deux ou trois ans et, à l'approche des élections, cette dette est oubliée, on ne rembourse plus l'endettement mais on dépense plus pour pouvoir certainement équilibrer. C'est bizarre, on oublie donc l'autofinancement parce qu'on est proche des élections, cool.

Quelle est la priorité de la Ville ? Est-ce de permettre à chaque citoyen de Malakoff de vivre heureux ou simplement de remplacer ou compenser une communication, une manière de voir qui est plus de l'électoratisme que du service public ? Il est bien beau de faire des manifestations pour crier « Où sont les services publics ? » mais lorsque les agents de la Ville vont mal il est aussi intéressant d'aller

vers eux, de s'inquiéter de leur état de santé morale comme physique. Où en est-on d'ailleurs avec le taux d'absentéisme puisqu'une loi porte sur ce sujet ? Ce taux n'a pas été communiqué et on continue à dire que tout va bien.

Cela fait longtemps que l'on a fermé des lits à la crèche Avaulée mais il est dit que, non, ces lits ont été transférés du côté de la crèche PVC, mais le Département continue à rembourser et la CAF continue à donner de l'argent. M. Tauthui constate dans le document que la commune rouvre des lits et qu'elle ré-augmente encore le financement.

Concernant la tranquillité publique, le budget augmente grâce aux amendes mais le budget de fonctionnement diminue et la Ville fait appel à des gardiens, à la sécurité privée au lieu de recruter des agents du service public. Que Mme la Maire recrute mais tout en maîtrisant son budget, qu'elle ne recrute pas de personnes uniquement pour compenser et pallier des manquements dans des services en ayant recours à l'intérim mais qu'elle fasse vraiment une campagne de recrutement. Les affiches, c'est bien beau, mais plein de gens viennent voir M. Tauthui pour dire qu'ils viennent à la Mairie pour postuler et qu'on ne les prend pas alors qu'ils ont les capacités. C'est bizarre, peut-être ces personnes ne sont pas du bord politique de Mme la Maire.

Même si ce budget est primitif, M. Tauthui votera contre tout simplement parce qu'il ne tient pas compte des Malakoffiots mais seulement du programme que Mme la Maire veut maintenir coûte que coûte. Et comme Mme la Maire fait comme M. Macron, qu'elle ne se plaigne donc pas de M. Macron.

Mme Parmentier se permet de prendre la parole car les propos qu'elle vient d'entendre sont particulièrement choquants. Elle-même participe à beaucoup de conseils municipaux différents de par sa fonction professionnelle et de par son mandat au conseil de Territoire et elle pense qu'ils sont là sur des propos diffamatoires. Insincérité de budget, discrimination dans les recrutements, il est très grave d'accuser la Ville de ce genre de choses sans fondement. Mme Parmentier est particulièrement choquée d'entendre de tels propos dans cette assemblée où chacun peut exprimer librement ses points de vue, s'appuyer sur des documents, être en débat contradictoire sur des chiffres, et où la municipalité est tout à fait prête à entendre certains choix et certaines critiques. La présentation du budget est un moment où chacun peut effectivement s'exprimer et donner son avis sur telle ou telle dépense mais il est très compliqué de répondre sur des choses qui mettent en cause l'insincérité d'un budget alors que celui-ci est contrôlé par d'autres organes que le conseil municipal (Préfecture, Cour des Comptes) qui n'ont pas remis en cause jusqu'ici ces budgets. Mme Parmentier pense qu'ils peuvent donc rester dans le cadre d'un débat contradictoire sur des chiffres sans rentrer dans la mise en cause des personnes qui ont travaillé en toute sincérité. Elle pense en particulier à M. Oliveira qui, depuis qu'il a pris ses fonctions, a eu à cœur de rassembler l'intégralité de cette majorité municipale et d'être extrêmement transparent sur ses budgets. C'est pourquoi Mme Parmentier est particulièrement choquée et qu'elle tenait à partager son sentiment.

M. Oliveira indique qu'il a déjà été répondu à beaucoup de questions et se répètera donc.

En termes de responsabilités, la municipalité a fait le choix de présenter le budget maintenant parce qu'un deuxième budget est prévu derrière. Comme cela a été dit en commission, si jamais l'État venait à ponctionner 2 M€ la Ville devrait puiser dans son autofinancement. Cela ne sert donc à rien de retarder, le contraire serait démagogique et donnerait un signal négatif aux services qui ont travaillé depuis le mois de juillet à réaliser leur budget. M. Oliveira tenait donc à le dire tranquillement, sans s'énerver. Cela a été expliqué deux ou trois fois mais visiblement cela ne rentre pas.

À l'intention de M. Vernant, M. Oliveira confirme, concernant l'intérim et les crèches, que des postes ont été créés et que l'intérim redescend donc automatiquement. C'est pour cela que la Ville fait des économies importantes mentionnées dans le document.

À l'intention de M. Rajzman dont le budget Vert est l'alpha et l'oméga, M. Oliveira rappelle que la municipalité s'est engagée à avoir un budget Vert. Il a d'ailleurs évoqué ce sujet avec le nouveau directeur financier qui arrive au 1^{er} février ; celui-ci a déjà travaillé sur le sujet qui va donc pouvoir être repris.

Il rappelle à l'intention de M. Touailles que le plus important est que les budgets de fonctionnement et d'investissement soient à l'équilibre. Il n'y a pas de transfert, hormis l'autofinancement entre ces deux budgets, c'est ce que l'on appelle la règle d'or. Il ne comprend donc pas ce transfert de 1,6 M€.

Les impôts n'ont été augmentés qu'une seule fois, tout le reste concernant l'augmentation des bases par décision de l'État. Ils n'ont donc jamais augmenté les impôts de 3,5 %, le reste encore une fois n'étant dû qu'à l'augmentation des bases, notamment dans une période de forte tension budgétaire où ils ont connu des 6,7 et des 5,8 %, ce qui, sur une base de l'ordre 23 M€, représente à la fin une certaine somme.

M. Oliveira pourrait répondre à toutes les questions mais la litanie est très longue. Il ne rentrera pas dans une polémique sur les chiffres car il pense que cela ne sert à rien et n'éclaire pas le débat. Concernant l'investissement, il ne faut pas oublier qu'entre le budget primitif et le compte administratif il y a les restes-à-réaliser et que cela s'équilibre à ce moment-là, même si l'investissement est conforme aux capacités de la Ville à les réaliser. Compte tenu du faible taux d'endettement il sera possible de revenir sur cette capacité à réaliser en abondant en emprunt pour financer des investissements. Aujourd'hui la Ville n'a pas la capacité de réaliser davantage.

Mme la Maire remercie M. Oliveira pour toutes ces explications et cède la parole à M. Cardot qui souhaite intervenir.

M. Cardot tient tout d'abord à s'exprimer par rapport aux propos de M. Toueilles sur ses doutes qui pourraient mettre en cause la question de l'imprimerie qui a été choisie. Il rappelle dans un premier temps qu'à chaque élection il y a des comptes de campagne à rendre, comptes de campagne qui sont contrôlés par une commission de contrôle des financements des partis politiques et tout cela remonte au Conseil constitutionnel. D'ailleurs, M. Tauthui connaît bien cette commission. M. Cardot estime que le fait de tout mélanger est de la diffamation vis-à-vis de la municipalité et de la majorité municipale. On peut créer le doute, comme M. Toueilles a l'habitude de le faire, et il en dira un mot par rapport au service public et aux agents. M. Toueilles avait en effet expliqué que la municipalité avait supprimé 24 % des postes ; il a dû faire un effort depuis car aujourd'hui il n'évoque plus que 15 %. Des agents sont d'ailleurs venus voir M. Cardot en lui demandant quelle était cette histoire de 25 ou 24 % de postes supprimés et même le syndicat était surpris. M. Cardot a rencontré les représentants du personnel et leur a expliqué comment M. Toueilles trafiquait un peu les chiffres et sa façon de s'exprimer.

Lors du conseil municipal du 7 février 2024 il a été dit que le nouveau tableau des emplois recréait l'ensemble des emplois de la Ville. Auparavant, le tableau soumis à l'approbation du conseil municipal se dénommait tableau des effectifs et n'était pas aussi précis que ne peut être l'actuel tableau au regard des modifications successives. Comme indiqué dans la délibération du 7 février 2024, la refonte totale du tableau des emplois visait "à clarifier la structure des effectifs de la Ville de Malakoff. Il a été décidé de créer à nouveau l'ensemble des postes permanents de la collectivité en fonction des besoins et des postes occupés dans une délibération unique. Ainsi, à compter de l'adoption de la délibération il sera possible de rattacher avec certitude le contrat ou l'arrêté de nomination des agents à la délibération créant l'emploi." Pour mémoire en 2021, le rapport d'orientations budgétaires fait part d'un nombre d'agents permanents et non permanents en position d'activité de 881. En 2024, pour la paye de novembre, le nombre de fiches de paye édité est de 935. On est donc bien loin d'une diminution des effectifs de 15%.

M. Cardot pense que s'ils veulent donner un comparatif il faut donner quand même les chiffres de ce que coûtait le budget relatif au personnel. En 2018, le budget était de 32 120 000 €, en 2019 de 33 428 000 €, en 2020 de 32 625 000 € en 2021 de 30 976 000 €, en 2022 de 31 387 000 €, en 2023 de 31 641 000 €. Pour 2024 il sera de 32 623 000 € et il sera de 33 866 000 € pour 2025. Il faut savoir qu'un certain nombre de postes ont été transférés au CCAS, des postes qui ont été transférés au Territoire et des postes d'auxiliaire de puériculture qui ont été pris en intérim. Au total cela fait 50 postes.

M. Cardot pense par conséquent que si 24 % des effectifs de la Mairie avaient été supprimés, cela se verrait dans les chiffres du budget du personnel, ce qui n'est pas le cas. Il voulait donc rétablir un peu de vérité par rapport à tout ce qui a été dit notamment sur les réseaux sociaux puisque cela circule beaucoup.

Mme la Maire remercie beaucoup M. Cardot. Elle pense que tous les groupes ont pu poser leurs questions et exprimer leur avis sur ce budget 2025 qu'elle va donc soumettre aux voix.

DEL2024_139 : Tarifs des droits sans caractère fiscal perçus au profit de la commune pour l'année 2025.

Rapporteur : M. Oliveira

M. Oliveira donne lecture de sa présentation :

« Comme chaque année lors de l'adoption du budget, la commune met à jour l'ensemble de ses tarifs pour les activités de service public qu'elle propose à l'ensemble des administrés en prenant en compte l'indice des prix à la consommation harmonisé de l'année en cours. Cet indice a été établi à 2,5 en septembre 2024, il est donc proposé de retenir une augmentation de 2 % à compter du 1^{er} janvier

prochain, soit une atténuation pour les ménages de l'inflation ressentie et qui a retrouvé ces derniers mois une trajectoire plus maîtrisée par rapport aux années précédentes.

Pour rappel, notre conseil municipal avait fait le choix l'an dernier de ne répercuter sur les prix que la moitié de l'inflation. L'indice était alors de 5,7 et la réévaluation n'avait donc été que de 2,85 %. Il est donc proposé une réévaluation plus faible cette année, et pour autant toujours légèrement en dessous de l'indice de référence.

J'ajoute que cette réévaluation annuelle s'appuie sur un mode de calcul du quotient familial qui a été redéfini lors de notre séance du conseil municipal de décembre 2022 et qui a pour effet, en prenant désormais en compte le taux d'effort des ménages, de mieux lisser la tarification en fonction des revenus et de proposer ainsi des tarifs plus équitables, plus justes et plus solidaires.

Je prends un exemple sur le coût de la restauration scolaire : on constate que le prix d'un repas pour la tranche 1 (tranche la plus faible) pour l'année scolaire 2020-2021 était de 1 €. Avec ce nouveau calcul du taux d'effort il sera en 2025 de 0,80 €. Dans le même temps, le prix plafond (dernière tranche) sera passé de 5,92 à 7,34 €, soit une augmentation de 24 % qui prend en compte à la fois la mesure de l'inflation depuis 2020 mais aussi une meilleure prise en compte du taux d'effort depuis le changement du mode de calcul. Pour rappel, sur la même période l'inflation était en cumulé de 14,9 %.

Je vous demande donc d'approuver ces nouveaux tarifs. »

Les tarifs de la ville de Malakoff font l'objet d'une réévaluation chaque année. L'indice pris pour appliquer cette réévaluation est l'Indice des prix à la consommation harmonisé.

A ce titre il est proposé une augmentation de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette augmentation représente une hausse de produit d'environ 90 000 €.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir **APPROUVER** les tarifs tels que présentés en annexe.

Par 34 voix POUR dont 8 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Rault, M. Garcia, M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati) 3 CONTRE (M. Toueilles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef) et 2 ABSTENTIONS (M. Vernant, M. Tauthui). Le conseil municipal adopte les tarifs tels qu'ils sont détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération au 1^{er} janvier 2025 (sauf mention contraire dans l'annexe). Le conseil municipal adopte les tarifs plafonds applicables pour les non-résidents et en l'absence de présentation des éléments de calcul des ressources par les usagers. Le conseil municipal précise que les ressources prises en compte pour le calcul du quotient familial sont celles figurant sur le dernier avis d'imposition reçu avant un abattement de 10 %. Les revenus des minima sociaux ne figurent pas sur les avis d'imposition sur le revenu. Ils sont donc retenus via le quotient familial plancher de la première tranche déclenchant le tarif minimum de tous les tarifs adossés au quotient familial. Sont déduites les charges donnant lieu à réduction des ressources globales et notamment les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants, les prestations compensatoires entre époux, les charges de certaines professions dont le chiffre d'affaires est confondu avec le revenu.

Le quotient plancher est fixé à 214 €.

Pour calculer le quotient familial de chaque usager, les ressources du foyer sont rapportées au nombre de personnes composant le foyer. Leur nombre est conforme à celui figurant sur le même avis d'imposition du foyer sans prise en compte des parts fiscales de l'avis de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP).

Chaque personne du foyer compte pour une part (sauf cas dérogatoire notamment des gardes alternées pour lesquelles les avis d'imposition des deux parents sont pris en compte et l'enfant compte donc pour une part). En cas d'impossibilité de fournir les deux avis d'imposition, un seul parent présente son avis d'imposition et est référent du calcul du quotient. Dans ce cas, l'enfant en garde partagée est compté exceptionnellement pour une demi-part. Un abattement de 20 % du quotient familial a été consenti en faveur des foyers monoparentaux jusqu'à un quotient de 1 250 €.

Le conseil municipal précise qu'en l'absence des éléments de calcul des ressources des foyers hébergés, les mêmes éléments sont produits concernant les foyers hébergeant. À défaut, le dossier est instruit par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui prendra une décision dans le cadre de l'action sociale. Le conseil municipal précise que pour les enfants des familles d'accueil inscrits dans les activités de la commune, ce sont les éléments d'imposition des familles d'accueil qui sont retenus

pour le calcul des tarifs afférents. L'enfant accueilli est compté pour une part. Le conseil municipal précise que pour les situations exceptionnelles engendrant une modification des ressources au regard de celles figurant sur l'avis d'imposition, un nouveau calcul des ressources sera effectué exceptionnellement sur les données de l'année N. Il s'agit notamment de décès d'un membre du foyer, de maladie grave longue durée avec suspension des ressources, de licenciement, de séparation des conjoints attestés officiellement. Pour ces cas exceptionnels, les éléments de calcul de ressources seront saisis en référence à la situation la plus proche sur présentation de justificatif lié à cette situation exceptionnelle. Le conseil municipal précise que les situations spécifiques peuvent nécessiter l'arbitrage du CCAS (outre les cas exceptionnels réglés directement par le service d'accueil). Il s'agit notamment de prendre en compte la situation des familles surendettées ou des parents récemment isolés. Pour ces cas, qui requièrent une intervention du CCAS, une fiche de liaison est mise en place avec le service qui calcule les quotients familiaux. Le CCAS est amené à statuer sur ces situations spécifiques dans le cadre de l'action sociale.

M. Touailles n'accepte pas pour commencer que l'on dise qu'il trafique des chiffres, il n'y a qu'à regarder le budget 2020 où il y avait 721 effectifs contre 562 aujourd'hui. Il démontrera cela une prochaine fois.

Mme la Maire lui demande en effet de rester sur la délibération.

M. Touailles note de sacrées augmentations sur le rapport des titres perçus par la commune à caractère non fiscal par rapport au budget 2021 sur lequel les élus du groupe LFI Malakoff et Citoyens avaient émis un vote favorable, trouvant qu'il s'agit du seul budget bien équilibré pour l'instant.

M. Touailles relève ainsi :

- une augmentation de 745 € pour une location de la Maison des Arts en journée et de 154 € en soirée ;

- une augmentation entre + 11 et + 13 % des concessions par rapport à 2021 et 2022 (sachant que ce ne sont pas les morts qui coûtent le plus cher) ;

- L'augmentation du coût de location des salles, même pour les résidents de Malakoff, est quand même impressionnante avec par exemple + 76 € le week-end pour la salle Gambetta pour un coût de location de 104 € auparavant, soit presque + 40 % d'augmentation. Les salles Ferré et Barbusse passent quant à elles de 409 à 480 € le week-end.

Comme M. Touailles l'a dit lors du débat sur le budget, la municipalité, pour augmenter les budgets et pour prendre des décisions qui vont vraiment contre l'Histoire, grappille tout cet argent, ce qui est quand même dommageable pour les habitants de la ville qui subissent, que ce soit pour les associations, pour les locations de salle, pour tout, en fait.

Mme Figières va répondre mais cette malhonnêteté intellectuelle est fatigante. M. Touailles est en train de parler des tarifs qui ont été votés en 2021-2022 alors qu'ils sont en 2025. Mme Figières le rassure, l'augmentation de 70 € pour la salle Léo-Ferré ou la salle Henri-Barbusse ne pas freiner les locations puisqu'ils ont des listes d'attente et qu'ils ne peuvent pas répondre à toutes les demandes.

Pour **M. Touailles**, que l'on soit en 2021 ou 2025, une augmentation de 40 % du prix d'une salle sur un week-end signifie que l'on ne fait pas attention aux plus précaires.

Dans le rapport des titres perçus par la commune à caractère non fiscal de cette année et de l'année dernière, de mémoire, les commerçants sont désormais obligés de payer à l'année leurs terrasses ouvertes sur trottoir, ce qui leur revient à 1 800 € contre 245 € par mois auparavant. Ils avaient en effet le choix de sélectionner le nombre de mois qu'ils souhaitaient et, pour six mois en moyenne d'ouverture dans l'année, cela leur revenait à peu près à 1 300 €. C'est dans la continuité du mépris de la majorité municipale envers les commerçants.

Mme la Maire soumet cette délibération au vote.

DROIT DES FEMMES

DEL2024_140 : Rapport de situation en matière d'égalité femmes/hommes au sein de la collectivité et les actions engagées par l'autorité territoriale en matière d'égalité.

Rapporteur : Mme Muret

Mme Muret a l'honneur de présenter le rapport égalité femmes/hommes 2023 qui, comme chacun le sait, doit être présenté avant le vote du budget de la collectivité, notamment sur la partie collectivité-employeur pour laquelle l'article 61 indique que les collectivités de plus de 20 000 habitants sont tenues de présenter des données quantitatives et qualitatives.

Ce rapport comporte deux parties :

Collectivité-employeur :

Les collectivités ont un rôle particulièrement important à jouer en matière d'égalité professionnelle puisqu'elles sont particulièrement féminisées avec, pour Malakoff, 66 % d'agentes en 2024 et 67 % en 2023. Il est donc important de pouvoir mesurer les progrès, les avancées ou les éventuels points d'amélioration.

Politique municipale en matière d'égalité femmes/hommes :

Cette partie propose un bilan des différentes actions menées. La Ville de Malakoff s'affirme comme féministe et émancipatrice et a à cœur de présenter un bilan ambitieux avec une volonté d'avancer vers davantage d'égalité et de justice sociale. Il s'agit certes d'un exercice obligatoire, d'une occasion de comptabiliser pour vérifier que la Ville respecte la législation mais il ne faut pas se satisfaire de cocher des cases, il faut aussi être ambitieux, établir un véritable bilan qui serve de boussole pour aiguiller, voire aiguillonner l'ensemble des domaines qui relèvent de la compétence municipale, de l'ensemble des délégations. En matière d'égalité femmes/hommes ils n'en font en effet jamais assez car des causes prennent trop souvent le devant de la scène et relèguent ces problématiques au second plan, ce qui est bien dommage car cela fait pourtant sens, cela fait pourtant lien entre le contrat social et le vivre-ensemble.

L'esprit de la loi indique aussi que la Ville doit suivre deux approches : l'approche spécifique et l'approche intégrée.

- L'approche spécifique revient à mener des actions prioritairement en direction des femmes, des mesures correctives dans des domaines où il y a des inégalités, des discriminations particulièrement importantes. Il existe par exemple des espaces d'échanges dans les maisons de quartier où les femmes sont très présentes ; c'est l'occasion de débats et d'échanges sur des sujets délicats où la parole peut davantage se libérer, d'aborder des sujets concernant plus particulièrement les femmes comme l'ITVG médicamenteuse, pratiquée dans les CMS depuis maintenant plusieurs années, ou encore le congé menstruel qui a été voté ici même et qui sera présent dans le rapport 2025 puisqu'il a été voté en 2024.

- L'approche intégrée est le fait de travailler en transversalité entre directions, entre élus et services, et d'intégrer le genre dans tous les domaines, ce qui n'est pas forcément une évidence pour tout le monde. Cela peut concerner l'aménagement du territoire ou des questions pouvant paraître plus éloignées comme l'éclairage, les usages des services publics, etc.

Mme Muret souhaite remercier les services qui ont mené ce travail dans des délais contraints et alors qu'ils étaient fortement mobilisés pour la préparation du budget. Les ressources humaines ont été mises à contribution et M. Cardot pourra peut-être compléter sur la partie collectivité-employeur. Elle remercie spécifiquement Éléonore Caubet présente dans la salle et qui participe souvent aux conseils municipaux.

Quelques éléments saillants :

- Une féminisation importante, assez stable. 72 % de femmes parmi les responsables et chefs de service.
- Une mixité assez satisfaisante dans les services techniques. La mixité et l'inclusion sont des chevaux de bataille qui doivent être travaillés au quotidien, ce que pourra confirmer Mme Sourigues qui a en charge les questions d'inclusion et de handicap.
- Assez peu de temps partiels, ce qu'il est important de souligner puisqu'il s'agit d'une trappe à précarité.

Quelques points d'amélioration :

- La parité dans les directions, qui devrait déjà évoluer l'année prochaine.
- La formation des agents, assez peu élevée à Malakoff.
- Titularisation : plus de femmes contractuelles que d'hommes.
- Indicateurs à enrichir pour avoir plus de vision sur les questions de harcèlement et d'agissement sexiste (le rapport du Département est plus fourni en la matière). Ces indicateurs demandent un travail d'anticipation et il serait intéressant de pouvoir les présenter lors du prochain rapport.

La Ville de Malakoff compte deux délégations ciblées sur le droit de femmes, celle de Mme Muret elle-même ainsi que celle de Mme Ibos sur Ville et Genre, ainsi qu'une délégation sur la lutte contre les discriminations, ce qui montre une volonté politique forte d'une démarche intégrée.

Quelques éléments phare :

- Poursuite du projet de Maison des Femmes, qui est un engagement de cette mandature. La municipalité recherche activement un lieu, même s'il y a eu quelques rebondissements. Cet

espace sera à la fois militant, solidaire, mixte et inclusif et proposera des actions en direction des femmes. Des initiatives culturelles, sportives, artistiques, militantes pourront s'y déployer. Mme Muret pense qu'ils sont très attendus sur ce projet. L'hôpital Bécère est venu à Malakoff en 2023 pour présenter le projet des maisons des femmes au sein de l'hôpital sous un angle bien entendu de santé. La Maison des Femmes de Nanterre est plus spécifiquement axée sur la lutte contre les violences faites aux femmes qui aura évidemment toute sa place dans le projet, même si cela sera moins exclusif. Le travail sur la préfiguration de la Maison des Femmes a été poursuivi avec les services et ils espèrent pour mettre en place une phase d'expérimentation en 2025.

- Journée du 8 mars : programmation toujours très diversifiée et riche avec un soutien aux initiatives associatives. Cette programmation s'étalera sur deux ou trois semaines en mars. Des acteurs de la ville s'inscrivent dans cette dynamique comme la Maison des Arts ou le Théâtre 71.
- La commission Féminisation s'est réunie plusieurs fois en 2023 avec notamment la dénomination du complexe sportif Christiane-Prajat, une figure locale qui a marqué la pratique sportive sur Malakoff.
- Les permanences du CIDFF 92 se poursuivent au sein de la Mairie.
- Enfin, diverses actions contre les violences aux femmes notamment autour du 25 novembre ; formation sur le harcèlement de rue à destination des agents ; exposition sur les violences faites aux femmes à l'espace Angela-Davis, diffusion des violentomètres auprès des professionnels de santé.

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport sur la situation de la Ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2023.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 8 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Rault, M. Garcia, M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati). Le conseil municipal prend acte du rapport sur la situation de la Ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 qui lui a été présenté en séance.

Mme la Maire remercie Mme Muret pour cet exposé tout à fait intéressant et cède la parole à Mme Jannès.

Mme Jannès indique que l'égalité hommes-femmes est un combat permanent car, on le sait, il n'y a jamais d'acquis définitif en la matière. Elle remercie donc beaucoup Mme Muret pour ce rapport et cet engagement de la Ville que les élus du groupe Malakoff Plurielle évidemment soutiennent.

Quelques propositions d'amélioration :

- Il serait bien d'avoir pour le prochain rapport une idée de l'évolution des indicateurs plutôt qu'une image à l'instant T. Cela permettrait de se faire une idée des tendances.

- La question de la ville inclusive et du handicap a été évoquée et il serait intéressant d'avoir un rapport complet sur les engagements municipaux en la matière et pas uniquement au travers du prisme de l'égalité hommes-femmes, sachant qu'il y a des obligations pour toutes les entreprises et le secteur public.

- Il serait également intéressant de savoir comme est abordée la question de la diversité de manière globale pour de prochains conseils municipaux.

M. Vernant donne lecture de son intervention :

« L'Union populaire considère, sur ce sujet important d'égalité entre les femmes et les hommes, que la Mairie a plutôt bien tenu ses engagements. Ainsi, avec 45 % de femmes au sein des directions, la Mairie est à un niveau supérieur de ce qui est requis par la loi, à savoir 40 %. Nous soutenons également, comme l'a fait Mme Muret, la mise en place des congés menstruels, c'est une avancée importante pour les femmes victimes de règles douloureuses que leur situation puisse être prise en compte. Nous soutenons également l'action menée par la Mairie dans le cadre des centres municipaux de santé pour lutter contre les violences faites aux femmes, notamment les formations sur le harcèlement de rue, comme cela vient d'être évoqué. Sur le plan symbolique, l'effort de féminisation des noms dans l'espace public va également dans le bon sens. Des efforts restent bien entendu à faire, notamment sur la répartition entre les filières de métiers mais cela n'est bien sûr pas spécifique à Malakoff.

Mais ce sujet important appelle surtout des réponses au niveau national, sachant qu'en 2019, selon l'Insee, la rémunération des femmes était inférieure de 22 % à celle des hommes. L'Union populaire défend notamment un quota maximal d'emplois précaires, variant entre 5 et 10 % selon la taille de l'entreprise), les sanctions pour les entreprises ne respectant pas l'égalité salariale seront également renforcées et les entreprises davantage contrôlées. Il est également nécessaire de renforcer les moyens pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Une femme sur deux est victime de violences sexuelles dans sa vie. Le Conseil d'Égalité estime à 1 milliard les besoins, comme en Espagne ; cela permettrait de former les policiers et les juges à l'accompagnement des victimes, de sensibiliser les jeunes par des campagnes de prévention et d'héberger les femmes victimes de ces violences.

Face aux inégalités les solutions existent, encore faut-il avoir la volonté réelle d'affronter ce problème et de s'en donner les moyens. »

M. Toueilles donne lecture de son intervention :

« Nous soutenons toutes les actions contre les violences faites aux femmes et nous sommes évidemment pour la mise en place du congé menstruel. Nous vous voyons féminiser le nom des rues alors que vous auriez dû travailler plus sérieusement sur ce qui aurait dû être une priorité : l'égalité salariale femmes-hommes. Il y a un petit mieux mais ce n'est pas encore ça.

Pour les catégories C il y a une différence de - 34 € pour les femmes par mois, cela fait 472 € par an en moins pour les femmes.

Pour les catégories B il y a une différence de 102 € en défaveur des femmes par mois, ce qui représente pour une année 1 224 € pour une année.

Pour les catégories A il y a 1 016 € par mois en défaveur des femmes, ce qui représente 12 192 € par an pour les hommes en défaveur des femmes.

Plutôt que de prendre beaucoup de temps pour féminiser les rues, je pense qu'il y a une priorité : que les femmes soient payées au même niveau que les hommes sur la Ville de Malakoff. »

Mme Aprikian indique que les élus du groupe Socialistes et apparenté·es souhaitent remercier les services pour ce travail.

Malgré les améliorations prévues sur 2024 il y a malheureusement trop peu de femmes aux postes de direction mais des progrès sont attendus, tout comme sur les métiers genrés comme la police et les techniciens encore occupés davantage par les hommes et les métiers du médicosocial par les femmes. Les élus du groupe socialiste espèrent donc qu'un travail pourra être mené sur ce sujet avec notamment la mise en place d'actions dès le plus jeune âge dans les écoles, les centres de loisirs, pendant les vacances, au club ados, etc. Cela doit passer aussi par la formation des agents qui encadrent les enfants pour les préparer à ne plus avoir ces schémas en tête.

Une autre situation pose question, c'est la rémunération moindre pour certaines femmes, notamment due au temps partiels et aux congés parentaux. Cela met l'accent sur les familles monoparentales où l'on rencontre des situations de grande précarité, sachant que dans 82 % des cas les femmes sont à la tête de ces familles. Mme Aprikian pense que la Ville œuvre déjà, aussi bien dans ses politiques salariales que dans ses politiques publiques en général (attribution de logements, etc.), pour faire de ces femmes un public prioritaire. Il serait par ailleurs intéressant de suivre l'expérimentation qui est faite dans d'autres villes sur ce sujet. À Paris une carte de famille monoparentale se met ainsi en place pour simplifier les démarches, les accès aux droits, et il existe à Charenton un "Pass'activités parent-solo" pour les sorties culturelles ou sportives. Ce sont des exemples mais qui montrent que ce sujet qui pose problème est pris en considération. Ces axes méritent donc d'être poursuivis s'ils font déjà l'objet d'un travail ou d'être initiés.

Mme Morice donne lecture de son intervention :

« Depuis 2014 le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes nous est présenté chaque année. Il est le reflet de notre engagement collectif en faveur d'une ville juste, égalitaire et féministe. La lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes est un engagement majeur et historique de notre Ville ; Malakoff est fière d'inscrire ses convictions et ses valeurs féministes au sein de ses politiques publiques et au sein même de son organisation et de ses recrutements. Le travail doit être un outil d'émancipation pour les femmes dans un climat de travail propice à la santé et à l'épanouissement de tous les agents. Cela passe notamment par l'instauration du congé menstruel que nous avons voté il y a quelques mois. De plus, les dernières attaques envers le service public entraînent une précarisation des fonctionnaires. Toutes les études montrent que les premières personnes touchées par les politiques de précarisation sont les femmes. C'est pour notre groupe un sujet majeur de vigilance qui participe de notre engagement pour la défense des services publics.

Enfin, nous tenons à remercier les agents municipaux pour leur travail, pour la rédaction de ce rapport et saluer leur implication pour travailler en transversalité. Ce rapport doit permettre de continuer à œuvrer pour faire de Malakoff une Ville toujours plus égalitaire et ambitieuse dans ses politiques émancipatrices. Je vous remercie. »

M. Tauthui se demande comme chaque année pourquoi intituler ce rapport « égalité hommes-femmes » tout simplement parce qu'il trouve qu'il n'y a pas d'égalité hommes-femmes puisque le taux de recrutement est plutôt féminin que masculin. On essaie donc de réduire le quota des hommes dans la sphère du service public à Malakoff.

Il faut effectivement prendre des dispositions pour défendre le cas de toute personne travaillant dans le service public, homme, femme ou non genré. Il faudrait simplement se baser sur les compétences, les qualités, et simplement défendre l'utile pour que le service public fonctionne mieux et bien.

M. Tauthui comprend qu'il faut rattraper la féminisation du nom des rues et des bâtiments publics. Certains noms n'ont pas besoin d'être sur Malakoff comme Stalingrad, Lénine, etc. Pourquoi ne pas penser à remplacer ces noms-là plutôt que ceux qui sont des symboles de la République française ?

M. Tauthui trouve cela dommage.

Le rapport vise souvent à mettre en évidence les grilles salariales, à rappeler le congé menstruel qui a été voté, mais M. Tauthui ne voit pas dedans si les agents non genrés ont été classifiés. C'est aussi une inégalité parce que quelqu'un qui est non genré ne se définit ni homme ni femme mais humain. Est-ce que cela figure dans le rapport ?

Mme la Maire remercie les élus pour leurs remarques qui vont permettre d'avancer un peu plus dans l'avenir.

À l'intention de M. Tauthui elle rappelle que toute collectivité locale fonctionne dans le cadre de la loi et cette loi-ci demande à ce que soit établi un « rapport d'égalité hommes-femmes ». C'est en fait assez bien défini puisque c'est bien l'égalité qui est visée, une égalité qui demande encore du travail, y compris à la Ville de Malakoff.

Mme la Maire ne sait pas ce que M. Toueilles additionne pour obtenir les chiffres en matière de salaires qu'il présente mais une chose est claire : dans la fonction publique deux paramètres rentrent en ligne de compte dans le calcul des salaires des fonctionnaires titulaires, c'est l'indice et le RIFSEEP. Cela ne veut pas dire que quand on a additionné l'indice et le RIFSEEP il n'y ait pas effectivement au final des inégalités. Ces inégalités sont très souvent dues au fait que ce sont malheureusement plus souvent les femmes qui se mettent à mi-temps pour élever leurs enfants de moins de trois ans, ce qui n'est pas spécifique à Malakoff ; et ce ne sont pas non plus souvent les hommes qui se mettent en congé parental. Au final il est donc vrai que des inégalités se créent mais dans le calcul des salaires, l'une des choses intéressantes au niveau de la fonction publique qui est apparue en 1982 est bien l'égalité, dont le secteur privé pourrait d'ailleurs prendre exemple.

Le Pass'activités dont a parlé Mme Aprikian fait partie des choses qui pourraient être travaillées mais, pour rappel, une demi-part supplémentaire est déjà accordée à Malakoff pour tous les calculs de restes-à-charge, pour les activités scolaires et périscolaires.

Mme la Maire remercie Mme Muret pour cette présentation et rappelle qu'ils prennent acte de ce rapport.

RESSOURCES HUMAINES

DEL2024_144 : Avenant à la délibération instituant le RIFSEEP pour les métiers de la petite enfance en lien avec la mise en place du bonus attractivité de la CAF.

Rapporteur : M. Cardot

Mme la Maire signale que M. Cardot présentera cette délibération ainsi que la suivante mais il y aura deux votes différents. Ces délibérations ont trait à des décisions catégorielles d'augmentation des RIFSEEP.

M. Cardot donne lecture de la présentation :

« La première délibération concerne les métiers de la petite enfance. Les revalorisations que nous avons décidées notamment dans le cadre du RIFSEEP ont permis à la Ville de Malakoff de proposer des rémunérations attractives pour les personnels de ce secteur. Cette dimension évidemment essentielle n'est pas la seule que nous mettons en œuvre pour attirer de nouveaux talents. L'ouverture de deux nouveaux équipements qui offrent la possibilité de développer des propositions pédagogiques et d'accueil innovantes ainsi que les campagnes de communication que nous avons

prises en place jouent également à plein dans les embauches que nous avons pu faire ces derniers mois et qui se poursuivent encore.

La caisse d'allocations familiales a décidé de mettre en place un bonus d'attractivité d'un montant de 475 € par berceau et par an versé directement à la collectivité pour soutenir le niveau de rémunération, tandis que cette dernière s'engage à financer en propre une augmentation pérenne de 100 € nets mensuels minimum pour l'ensemble des professionnels intervenant auprès des jeunes enfants ou occupant des fonctions de direction. L'impact du bonus attractivité et de la revalorisation des personnels techniques représente un budget de 100 000 € par an sur lesquels la CAF verse une subvention de 76 000 €. Le reste à charge pour Malakoff s'élève donc à 24 000 € et montera progressivement à 31 000 € lorsque l'ensemble des postes de ce secteur sera pourvu.

Concernant la seconde délibération, elle vise à prendre en compte et à intégrer le nouveau régime des agents relevant des cadres d'emplois de la filière police municipale. En effet, ceux-ci ne relevaient pas du régime indemnitaire général, le RIFSEEP, qui s'applique aux autres cadres d'emplois de la fonction publique territoriale. Un décret gouvernemental du 26 juin dernier institue donc un régime indemnitaire : l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement, dont le principe vise à rendre plus attractive la rémunération des métiers dont vous savez qu'ils sont en tension. Pour Malakoff, nous proposons donc d'instaurer cette ISFE avec la part fixe et la part variable au plafond afin de soutenir notre politique de recrutement de cette catégorie de personnels. »

Pour la mise en œuvre du RIFSEEP, la collectivité est tenue de respecter le principe de parité au regard :

- d'une part, de l'article L.714-4 du Code général de la fonction publique disposant que l'organe délibérant fixe le régime indemnitaire dans la limite de celui dont bénéficie les différents services de l'État,
- d'autre part, de l'article 1er du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 prévoyant que ce régime indemnitaire ne doit pas être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'État exerçant des fonctions équivalentes.

En application de l'article 2 de ce même décret, seule l'assemblée délibérante est compétente pour instituer, par délibération, le régime indemnitaire de ses agents.

C'est pourquoi il convient de délibérer dans la présente :

- Les bénéficiaires (fonctionnaires stagiaires et titulaires à temps complet, à temps partiel et à temps non complet, agents contractuels de droit public à temps complet, à temps partiel et à temps non complet) ;
- Les conditions d'attribution (critères de modulation individuelle) ;
- Les montants par groupe de fonctions applicables aux agents, dans le respect du principe de parité.

Le RIFSEEP se compose, d'une part, d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et, d'autre part, d'un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Une refonte du RIFSEEP a été adoptée par une délibération du conseil municipal en mars et juillet 2023.

En effet, les niveaux fixés dans la délibération du 30 juin 2021, ne permettaient plus à la collectivité de recruter sur un certain nombre de groupes de fonctions et plus particulièrement sur les missions d'encadrement et d'animation des personnels de la petite enfance.

S'agissant spécifiquement des fonctions d'encadrement et des agents diplômés des crèches, il convient de mentionner qu'à cette date la provision pour l'embauche de personnels intérimaires

s'élevait à 400 000 € en année pleine. Cette situation n'était pas tenable budgétairement ni même souhaitable du point de vue de la mise en œuvre des projets d'établissement. Il a donc été décidé de procéder à une revalorisation importante de ces fonctions au sein du RIFSEEP afin d'être plus attractif.

Par ailleurs, cette nécessaire revalorisation des régimes indemnitaires des agent·es de la petite enfance, par ailleurs peu considérée au niveau national a permis d'intégrer les auxiliaires de puériculture dans le cadre du RIFSEEP.

Cette revalorisation a rendu notre commune attractive face aux villes avoisinantes. Diverses actions de communication ont permis l'embauche de plusieurs professionnel·les, ces dernières contribueront très prochainement l'ouverture de berceaux supplémentaires.

Néanmoins, la situation de tensions sur le fonctionnement et la fermeture de places dans les crèches collectives à un niveau national reste une réalité. La Caisse d'Allocations Familiales a ainsi décidé de soutenir les gestionnaires d'établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) en mettant en place un bonus attractivité.

Le montant se calcule de la manière suivante : 475 € par berceaux agréés et par an pour chaque établissement d'accueil du jeune enfant. Ce bonus est versé directement à la collectivité qui exploite les crèches.

En contrepartie de cette aide, la collectivité s'engage à mettre en œuvre une augmentation pérenne de 100 € nets mensuels minimum pour l'ensemble des professionnel·les, titulaires et contractuel·les, intervenant auprès des jeunes enfants ou occupants des fonctions de direction des EAJE.

Les agents techniques et cuisiniers des crèches ne sont pas concernés par ce bonus, néanmoins, dans un souci de reconnaissance du travail accompli concourant au bon fonctionnement des établissements d'Accueil du Jeune Enfant, la municipalité propose une augmentation de 50 € nets mensuels pour chaque agent, titulaires et contractuels.

Cette revalorisation salariale doit porter sur l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) du régime indemnitaire tenant compte des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents de la collectivité qui y sont éligibles.

Il est proposé de mettre en place ce bonus à partir du 1er janvier 2025 comme le préconise la CAF.

Concrètement,

Les directrices et directeurs d'EAJE perçoivent une IFSE d'un montant de 840,50 €, en appliquant le bonus attractivité de 125 € bruts (100 € nets environ), le montant de l'IFSE sera de 965,50 €.

Catégorie A1. : Directeurs et directrices d'EAJE.

S'agissant des EJE le montant de l'IFSE est de 738 € mensuels, en appliquant le bonus attractivité de 125 € bruts (100 € nets environ), le montant de l'IFSE sera de 863 €.

Catégorie A2. Fonction d'adjoint d'EAJE ou d'encadrement intermédiaire.

S'agissant des auxiliaires de puériculture, le montant est de 500 € mensuels, en appliquant le bonus attractivité de 125 € bruts (100 € nets), le montant de l'IFSE sera de 625 €.

Catégorie B1. Fonctions d'instructions avec expertise des métiers de la petite enfance.

S'agissant des agents sociaux, le montant de l'IFSE est 245 € mensuels, en appliquant le bonus attractivité de 125 € bruts (100 € nets), le montant de l'IFSE sera de 370 €.

À ce titre il serait donc créé une nouvelle catégorie C 3.1 : Agent d'exécution spécialisé en EAJE.

S'agissant des cuisiniers de crèches, le montant de l'IFSE est 295 € mensuels, il est proposé un IFSE à 345 €.

À ce titre il serait donc créé une nouvelle catégorie C 3.1 : Fonctions opérationnelles spécialisées en EAJE.

S'agissant des agents techniques de crèches, le montant de l'IFSE est 245 € mensuels, il est proposé un IFSE à 295 €.

À ce titre il serait donc créé une nouvelle catégorie C 4.1 : Fonctions d'agent technique en EAJE.

À ce titre, l'impact du bonus attractivité et de la revalorisation du personnel technique sur régime indemnitaire concernant l'ensemble des postes actuellement occupés s'élève à 100 000 €, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) versera une subvention de 76 000 €, ce qui laissera un reste à charge de 24 000 € par an. Ce montant évoluera progressivement jusqu'à atteindre 31 000 € lorsque l'ensemble des postes vacants seront pourvus.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir APPROUVER les ajustements liés à l'augmentation de l'IFSE des agents exerçant leur fonction dans les EAJE en lien avec la mise en place du « bonus attractivité » de la CAF.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 8 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Rault, M. Garcia, M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati). Le conseil municipal approuve les ajustements au 1^{er} janvier 2025 :

Ces ajustements sont déclinés dans le paragraphe suivant de la délibération :

Article 7 - DÉTERMINE la classification des emplois et plafonds :

Cf : Annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal précise que la présente délibération modifie les délibérations du 5 juillet 2023 et du 29 mai 2024 relatives à la refonte du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Le conseil municipal dit que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité.

M. Vernant indique que l'Union populaire prend évidemment tout ce qui est à prendre et qui va dans le sens de l'amélioration du traitement des agents. Il est à noter que pour une fois il y a un soutien de l'État sur un dispositif de la CAF car, bien souvent quand on doit revaloriser les agents, l'État met en place des dispositifs mais oublie de donner l'argent et les collectivités locales doivent se débrouiller. M. Vernant votera donc bien entendu ces deux délibérations en précisant tout de même, comme à chaque fois, que cela ne remplace en rien la revalorisation du point d'indice qui est une nouvelle fois bloqué. Il précise, puisque certains ont tendance à tout confondre, que ce n'est pas dû à la motion de censure, c'était prévu dans le budget initial. L'Union populaire appelle donc une nouvelle fois à débloquent le point d'indice.

Mme la Maire rappelle qu'elle ne peut pas elle-même le débloquent.

M. Touelies indique que les élus du groupe LFI Malakoff et Citoyens voteront bien entendu pour la revalorisation du RIFSEEP pour les agents de la petite enfance. Ils sont aussi contents de constater que le fait de faire une communication ample pour le recrutement des agents auxiliaires de puériculture fonctionne. C'est qu'ils demandaient depuis un moment et ils sont donc plutôt satisfaits pour l'intérêt des parents.

Apparemment, 21 berceaux ont été ouverts ; s'agit-il des berceaux qui avaient été fermés au mois de septembre lors de la fermeture d'une section à la crèche Anne-Sylvestre ?

M. Cardot est tout à fait d'accord avec M. Vernant pour prendre tout ce qui peut représenter un plus salarial pour les agents. Il espère bien entendu que la subvention de la CAF sera pérenne. Dans le cas contraire, la Ville doit s'engager à ne pas revenir en arrière et à ne pas diminuer les salaires. Elle

devra donc assumer – idéalement de manière collective – et consentir à un effort budgétaire supplémentaire le cas échéant.

Mme la Maire signale que la campagne de communication pour le recrutement des personnels de la petite enfance a inspiré des villes voisines. Pour rappel, ce n'est pas par choix (contrairement à d'autres communes) que la municipalité a eu recours à l'intérim mais pour éviter d'avoir à fermer non pas quelques berceaux mais des crèches entières. La Ville a donc supporté financièrement ces dépenses pour maintenir l'accueil des enfants. Mme la Maire rappelle que la commune s'est tout de même dotée de crèches flambant neuves qui ont demandé de l'investissement, qu'il y avait des demandes mais pas de personnel. Il s'agit d'un métier en tension, particulièrement en Ile-de-France, où le vivier manque. Il faut savoir par exemple que l'école L'Horizon, sur Malakoff, ne fait pas le plein non plus. La petite enfance est donc un secteur très compliqué, comme l'Éducation nationale, qui entraîne aujourd'hui une terrible concurrence, notamment avec le secteur privé, même si, suite à des campagnes de communication ou de la parution de livres sur ce sujet, ce secteur ne fait plus trop recettes aujourd'hui, ce qui a permis à la Ville de recruter du personnel qui en était issu. La communication a donc bien fonctionné et la Mairie reçoit des candidatures qu'elle examine attentivement. Il faut en effet que les personnes qui se présentent adhèrent au projet pédagogique de la Ville, notamment à son fonctionnement "en petites familles".

À noter que les 21 berceaux qui s'ouvriront en janvier ne sont pas des créations de postes ni de berceaux mais correspondent au regroupement avec la crèche Avaulée et à des affectations qui ont été faites. À noter que, puisque la Ville a les personnels, une section sera ouverte à la crèche Anne-Sylvestre notamment. Les enfants seront donc répartis dans les différents établissements et une autre section sera probablement ouverte, sans savoir dire exactement quand car cela suppose des taux d'encadrements définis.

Malakoff est donc dans une bonne dynamique et Mme la Maire espère qu'ils pourront continuer à ouvrir des berceaux. Ce qui a été annoncé pour Avaulée devrait pouvoir être mis en place très probablement à la rentrée prochaine mais, au-delà du taux d'encadrement à assurer, il faudra auparavant la nettoyer, faire venir la commission de sécurité et trouver aussi le personnel de direction.

M. Touilles ne sait plus si cela figure dans le rapport budgétaire ou dans cette délibération mais il est question d'une "ouverture" de 21 berceaux alors qu'il s'agit, sans jouer sur les mots, de la "réouverture" d'une section qui avait été fermée en septembre. Certes, c'est une bonne nouvelle mais il faut être clair et préciser qu'il s'agit bien d'une réouverture et non d'une ouverture. La crèche Avaulée figure, de mémoire, sur le budget investissement, et c'est aussi une bonne nouvelle. Pour autant, M. Touilles restera critique – car c'est important – et pense qu'il faut poursuivre sur la lancée en matière de communication avec des augmentations de salaire, comme c'est le cas aujourd'hui avec ce vote sur le RIFSEEP.

Mme la Maire soumet donc cette première délibération aux voix.

DEL2024_143 : Instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) – Filière police municipale.

Rapporteur : M. Cardot

En application de l'article L.714-13 du Code général de la fonction publique, les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes-champêtres bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique qui ne relève pas du régime indemnitaire général dénommé « RIFSEEP » attribué aux autres cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Or, un nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la filière police municipale a été institué par le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres. Il prend la dénomination d'I.S.F.E. (indemnité spéciale de fonction et d'engagement).

Les dispositions du décret répondent à la volonté de simplifier et rendre plus attractif le régime indemnitaire des policiers municipaux et gardes-champêtres, lesquels exercent des métiers en tension.

Par ailleurs l'I.S.F.E. a pour objet de s'harmoniser avec le R.I.F.S.E.E.P. dont bénéficient les autres agents de la fonction publique territoriale.

Enfin, l'I.S.F.E. amène à faire disparaître l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) ainsi que l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions (I.S.M.F.), deux régimes indemnitaires, dont bénéficiaient jusqu'ici les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la filière police municipale.

A compter du 29 juin 2024, les collectivités peuvent instituer par délibération l'I.S.F.E. après consultation pour avis du comité social territorial (C.S.T.).

Pour celles qui disposaient déjà d'un régime indemnitaire propre à leurs agents de police municipale ou leurs gardes-champêtres, elles doivent adopter cette délibération avant le 1er janvier 2025.

Au regard de ces éléments et en raison de la nécessité de disposer de policiers municipaux pour mener à bien les missions de prévention et de sécurité au plus près de la population et d'offrir des conditions d'emploi attractives, la collectivité souhaite :

- Instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement et abroger les délibérations instaurant l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) et l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions (ISMF).
- Instaurer la part fixe de l'I.S.F.E. au plafond
- Instaurer la part variable de l'I.S.F.E. au plafond
- Maintenir le montant des rémunérations mensuelles versées au cas où le montant indemnitaire mensuel perçu par l'agent serait inférieur à celui perçu au titre de son régime indemnitaire antérieur.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir APPROUVER l'instauration du régime indemnitaire pour la filière de la police municipale.

Par 36 voix POUR dont 8 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Rault, M. Garcia, M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati) et 3 CONTRE (M. Toueilles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef). Les bénéficiaires de cette indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) sont les agents titulaires, stagiaires à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel en fonction dans la collectivité et relevant des cadres d'emplois de :

- Directeur de police municipale,
- Chef de service de police municipale,
- Agent de police municipale,
- Garde champêtre.

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel fixé par l'organe délibérant dans la limite des taux suivants :

Cadre d'emplois	Taux maximum individuel <i>En pourcentage du montant du traitement soumis à retenue pour pension</i>
Gardes champêtres	30 %
Agents de police municipale	30 %

Chef de service de police municipale	32 %
Directeur de police municipale	33 %

Les montants moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement.

L'engagement professionnel et la manière de servir des agents pris en compte pour l'attribution de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement sont appréciés au regard des critères suivants :

- la réalisation des objectifs ;
- le respect des délais d'exécution ;
- les compétences professionnelles et techniques ;
- les qualités relationnelles ;
- la capacité d'encadrement.

Ces critères seront appréciés en lien avec l'entretien d'évaluation professionnelle. L'organe délibérant détermine le plafond de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans la limite des montants suivants :

Cadre d'emplois	Montant annuel individuel maximum	Montant annuel individuel déterminé par l'organe délibérant
Gardes champêtres	5 000 €	5 000 €
Agents de police municipale	5 000 €	5 000 €
Chef de service de police municipale	7 000 €	7 000 €
Directeur de police municipale	9 500 €	Non concerné

Le montant de la part variable sera versé mensuellement dans la limite de 50 % du plafond annuel défini par l'organe délibérant, et complété par un versement annuel pour le solde restant.

Conformément aux dispositions de l'article L.714-9 du Code Général de la Fonction Publique, dans tous les cas où des agents changent d'employeur en application d'une réorganisation prévue à la cinquième partie du Code général des collectivités territoriales relative à la coopération locale (articles L.5111-1 à L.5915-3), ils conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application de l'article L.714-11 du Code Général de la Fonction Publique.

Lors de la première application des dispositions du décret n°2024-614 du 26 juin 2024, si le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au titre de son régime indemnitaire antérieur (à savoir l'indemnité spéciale mensuelle de fonction, et le cas échéant, l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)), à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel, ce montant précédemment perçu peut être conservé, à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà du pourcentage et dans la limite du montant prévus dans la partie III de la présente délibération.

Les montants individuels pourront être modulés par arrêté de l'autorité territoriale dans les limites et conditions fixées par les textes applicables à la fonction publique d'État ou selon les critères fixés, pour chaque prime, par l'assemblée délibérante.

Les agents admis à exercer leurs fonctions à temps partiel, les agents occupant un emploi à temps non complet ainsi que les agents quittant ou étant recrutés dans la collectivité en cours d'année sont admis au bénéfice des primes et indemnités instituées au prorata de leur temps de service.

Concernant les indisponibilités physiques et conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010, l'ISFE sera maintenu dans les mêmes conditions que le traitement, durant :

- le temps partiel thérapeutique ;
- les congés annuels ;
- les congés de maladie ordinaire ;
- les congés consécutifs à un accident de service ou à une maladie professionnelle ;
- les congés pour invalidité temporaire imputable au service.

La part variable de l'ISFE a vocation à être réajusté, après chaque évaluation annuelle, pour tenir compte de l'atteinte des objectifs et de la manière de servir, appréciées au titre de la période antérieure.

L'ISFE (part fixe et part variable) sera suspendu en cas de congés de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie.

L'ISFE (part fixe et part variable) sera maintenu en cas de congés de maternité, d'adoption et de paternité et d'accueil de l'enfant.

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement a donc vocation à remplacer l'indemnité spéciale mensuelle de fonction ainsi que l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

Par contre, elle est cumulable avec :

- les indemnités horaires pour travaux supplémentaires attribuées dans les conditions fixées par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002,
- les primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail définis par les décrets n°2000-815 du 25 août 2000 et n°2001-623 du 12 juillet 2001.

Les primes et indemnités fixées par la présente délibération feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les taux de base seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2025.

A compter de cette même date, la ou les délibérations portant instauration d'une indemnité spéciale mensuelle de fonction et/ou d'une indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour les agents relevant du cadre d'emplois de la police municipale est ou sont abrogée(s).

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

M. Touailles note que la Ville de Malakoff a décidé d'instaurer l'ISFE. Les agents de la police municipale (brigadiers sur la ligne budgétaire) recevront donc un montant annuel individuel de 5 000 € et les chefs de la police municipale (chefs brigadiers) recevront 7 000 €. Les élus du groupe LFI Malakoff et Citoyens pensent que la municipalité investit déjà trop dans la police municipale puisqu'elle a décidé de budgéter cette fois-ci 11 policiers municipaux, 9 brigadiers et 2 chefs brigadiers. Ils auraient préféré pour l'avenir de la Ville que celle-ci embauche au service jeunesse pour mener un réel travail de fond plutôt que d'axer sur un travail de répression. Or, il est proposé ici une augmentation de 59 000 € sur le budget pour les policiers municipaux. Les élus LFI pensent que 6 brigadiers suffiraient, ce qui représenterait des économies pour tout le reste de la Ville. Ils sont par ailleurs tout à fait contre l'ISFE, la police étant un pouvoir régalien, comme l'a dit Mme la Maire elle-même il y a un ou deux mois. Plus la Ville embauche de policiers municipaux et moins la police nationale embauche. C'est donc le serpent qui se mord la queue et il est temps d'exercer un véritable rapport de force avec le pouvoir. La police est un pouvoir régalien, c'est donc à l'État de gérer ce secteur.

Mme la Maire rappelle que cette délibération ne porte pas sur l'augmentation du nombre de policiers municipaux. La fixation du nombre de postes sur Malakoff n'a pas bougé depuis 2020, lors de la création de la police municipale. L'an dernier deux postes d'ASVP ont été transformés en postes de policiers municipaux. Aujourd'hui la Ville compte donc 11 postes de policiers municipaux dont 1 chef PM et 1 chef adjoint et 2 ASVP, ce qui fait donc 13 personnes au total, sachant que 4 postes sont vacants. Il n'est donc pas proposé aujourd'hui de créer des postes supplémentaires de policiers municipaux mais de mettre en place l'ISFE, comme la loi l'y autorise puisque les policiers municipaux n'ont pas de RIFSEEP. Cela contribuera également à faciliter le recrutement pour compléter l'effectif avec ces 4 postes restant vacants.

M. Touilles peut avoir l'avis qu'il veut sur la police nationale, la police municipale, etc., mais il s'agit de voter tout simplement la mise en place d'une indemnité. Mme la Maire rappelle qu'ils ont fait évoluer les effectifs en 2020 et qu'ils ont modifié l'organisation depuis avec notamment la mise en place de brigades de matinée et de soirée pour étendre l'amplitude de leur présence sur la ville, remplaçant ainsi les horaires initiaux de 9h00-12h00 et 13h30-17h00. Mme la Maire n'est pas en contradiction avec ses propos puisqu'elle considère que la police municipale est une police de proximité, une police de terrain et une police de tranquillité, la police de sécurité relevant quant à elle de la police nationale. Il ne faut donc pas tout mélanger et Mme la Maire est tout à fait au clair avec ce qu'elle dit.

Aujourd'hui, 4 000 villes en France sur 35 000 emploient une police municipale. Si l'État ne remplit pas ses missions de sécurité, s'il continue de vouloir les transférer sur les villes sous prétexte d'insécurité tout en diminuant le nombre de policiers nationaux, cela va créer un énorme transfert de charge sur les collectivités locales, comme d'habitude. Au fil du temps il va donc s'opérer des poches d'inégalités territoriales. Les villes ayant un peu d'argent pourront en effet se payer une petite police municipale, les villes qui ont beaucoup d'argent pourront se payer une grosse police municipale et celles qui n'ont pas beaucoup ou pas d'argent n'auront rien. L'État régalien devrait donc rétablir un peu d'équité à ce niveau-là.

La Ville de Malakoff prend donc sa part puisqu'elle considère que les questions de tranquillité publique lui incombent. La police municipale fait du lien, fait de la prévention et c'est donc important. Mme la Maire pense que la commune est suffisamment dotée avec 13 agents PM et ASVP pour un territoire de 30 000 habitants et de 207 hectares, ce qui n'est pas une surface très étendue. Cet effectif suffira donc mais quand il sera au complet parce qu'il manque encore des agents, avec là aussi une concurrence entre villes pour la question du recrutement. Si la Ville ne met pas en place cette ISFE que réclament à juste titre les agents puisqu'elle existe, ces derniers iront travailler ailleurs, ce que l'opposition (celle-ci ou une autre) viendra reprocher ensuite à Mme la Maire.

Mme la Maire conclut en disant qu'elle assume la mise en place de cette ISFE qui comporte une part fixe et une part variable plafonnées à 5 000 et 7 000 €, ce qui correspond à peu près à ce qu'il se fait dans les villes de même strate.

Mme la Maire constate que M. Touilles continue ses comparatifs en pensant que la Ville ferait mieux de recruter du personnel au service jeunesse, mais Malakoff n'est pas en mal de personnels à la jeunesse. Deux personnes supplémentaires ont été recrutées en 2022 ou 2023 et le poste de direction, qui était vacant, est occupé aujourd'hui. À souligner que les postes vacants ne sont pas la même chose que les postes existants, ils sont budgétés. Il y a d'ailleurs une augmentation au budget de fonctionnement cette année parce qu'il y a davantage de personnels pour les jeunes.

M. Touilles *entend que Mme la Maire lui reproche de faire toujours des comparatifs, mais c'est parce que Mme la Maire fait des choix politiques. Ainsi, ce qu'ils ont voté sur le budget est un choix politique. En 2022 les effectifs budgétés pour la filière police municipale étaient de 8 contre 11 aujourd'hui pour un budget de plus de 140 000 €. C'est donc bien un choix ; ce sont 140 000 € qui n'iront pas autre part et auxquels il faut aujourd'hui ajouter 59 000 €, ce qui fait un total de 200 000 €. C'est un budget qui n'ira donc pas au service jeunesse car, même si la Ville a embauché deux personnes, il faut encore embaucher. C'est l'avenir de la ville et c'est là où il y a besoin de monde. Quant à l'État, il va falloir lutter pour qu'il arrête de se désengager et pour qu'il emploie des policiers municipaux s'il en manque. C'est à lui de faire cela, c'est son devoir puisqu'il s'agit d'un pouvoir régalien.*

Pour M. Touilles, cette augmentation de 3 ETP à la filière police et la mise en place de cette ISFE est bien un choix politique de la municipalité et son groupe et lui voteront donc contre.

M. Brice *invite ses collègues à assumer pleinement l'engagement de la Ville en matière de sécurité et auprès des habitants de Malakoff. M. Touilles a un problème avec la police, cela fait longtemps : il vote contre la mise en place de caméras là où il y a les voyous, il vote contre le soutien à la police municipal. Il a donc un problème avec cela mais c'est son affaire, les habitants jugeront, ils constateront que M. Touilles n'est jamais là quand il faut voter des actes pour que la sécurité et la tranquillité des gens soient assurées et ils verront donc à qui ils ont affaire, mais ce n'est pas surprenant de sa part.*

M. Brice encourage vraiment les élus à assumer pleinement leur police municipale dans la mesure de des compétences, qui ne sont pas premières, dans la mesure des moyens de la Ville qui sont dégradés. Mais il y a un enjeu majeur et, tranquillement en quelque sorte, sans tomber dans les instrumentalisation, dans les provocations, dans les stigmatisations, il suggère que ce sujet soit

abordé totalement et sans se laisser dériver par des discours. Encore une fois, M. Brice se demande à qui cela sert.

***M. Tauthui** comprend que Mme la Maire veut appliquer l'ISFE parce qu'elle veut tout simplement recruter, ce qui veut dire que s'il n'y avait pas de problème de recrutement, les agents n'y auraient pas droit. Si tel n'est pas le cas, si les agents y ont droit et que cela représente un moyen supplémentaire pour pousser au recrutement, il est d'accord et s'en félicite. Depuis qu'il est élu, M. Tauthui a toujours réclamé une police municipale. Il se félicite donc aujourd'hui de voir qu'ils peuvent bénéficier d'un système qui permet de réévaluer un peu leurs salaires. Il défendra toujours ces agents et demandera toujours à être informé à leur sujet car, à travers les verbalisations ou autre, ils ont tout de même rapporté plus de 300 000 € à la Ville.*

M. Tauthui espère, comme M. Cardot, que la subvention sera pérenne mais, au-delà, il suggère de mettre une sorte de clause pour éviter que les agents partent trop rapidement car beaucoup viennent en effet pour obtenir des augmentations de grade puis s'en vont ensuite. Malakoff a vraiment besoin de sécurité et, comme M. Brice l'a dit, il ne faut avoir honte de le dire car il y a parfois des cas de pneus crevés, des agressions sur la place publique. C'est pour cela qu'ils ont demandé à avoir des caméras et c'est une action qu'il faut poursuivre.

***M. Aarsse** souhaite simplement prolonger les propos de M. Brice car il s'agit en effet d'un sujet important. L'espace public, c'est le premier des services publics ; tous les habitants passent par cet espace public et demandent donc à ce que leur ville soit agréable, pacifiée, tranquille, propre, végétalisée, etc. Et c'est à cet endroit-là qu'il faut des agents du service public, que ce soit sur la tranquillité publique, sur le nettoyage, sur l'entretien des espaces verts, les parcs, les jardins, etc. C'est là aussi que la municipalité est attendue : avoir une ville agréable sous-entend que l'espace public le soit aussi, qu'il soit sécurisé pour toutes et tous. Cela vaut aussi pour les enfants, pour les adolescents et pour les moins jeunes.*

***M. Cardot** apportera quelques précisions : ce n'est pas 5 000 ou 7 000 € maximum de plus que les agents auront sur leurs salaires de 2025. Les agents avaient déjà des primes avec leurs salaires. Avec cette ISE les agents bénéficieront en moyenne de 100 à 200 € supplémentaires par mois. M. Cardot tenait à établir la vérité des chiffres afin de ne pas confondre ce qui est écrit avec ce qui va être fait.*

***Mme la Maire** soumet cette délibération aux voix.*

URBANISME

DEL2024_149 : Approbation du protocole d'accord pour la mise en œuvre du projet second grand site de l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales à Malakoff.

Rapporteur : M. Aarsse

Mme la Maire signale que M. Aarsse présentera cette délibération ainsi que la suivante. Elle procédera ensuite au vote pour chacune d'elles.

M. Aarsse confirme que ces deux délibérations sont liées et propose donc aux élus de les débattre ensemble, à moins que certaines personnes souhaitent absolument prolonger le débat.

Tout le monde connaît la tour Insee et les péripéties qui ont entouré cette affaire. La Ville avait un projet, l'Insee est parti, l'État voulait vendre et, après les réflexions entreprises en 2015, l'État a signifié qu'il voulait garder cette parcelle pour un projet. Ce projet consiste à installer le second site des ministères des Affaires sociales et, plutôt que de participer aux travaux d'urbanisme que la Ville avait lancés, l'État est malheureusement parti tout seul sur son propre projet. Il a mis en place un dialogue compétitif selon une procédure un peu complexe où la Ville était participante mais l'État profond, c'est-à-dire l'administration qui voulait ce projet n'a pas vraiment fait bouger les grandes lignes et ce, malgré plusieurs rencontres de Mme la Maire avec plusieurs ministres.

Il faut savoir que l'enquête environnementale a donné un triple avis négatif, ce qui n'était pas très bon pour le projet, et que la Ville a fait un recours en contentieux. Cela a eu pour effet de ramener l'État autour de la table via le Préfet et le Sous-Préfet. Les discussions ont permis de revenir sur plusieurs points, notamment sur l'aspect trop massif du bâtiment qui formait par ailleurs une sorte de ligne Maginot le long du périphérique comme cela s'est pratiqué au siècle dernier. La Ville a donc tout de même obtenu qu'il y ait une faille visuelle, même si cela ne correspondait pas vraiment à ce qu'elle avait pu espérer au départ, et quelques modifications mineures en termes de colorimétrie. Les annexes présentent les évolutions du projet.

Restait la question du triangle de 1 400 m². Pour rappel, à l'origine la Ville avait évoqué la possibilité de construire une école sur cette parcelle mais ce projet a été abandonné quand elle a appris que l'État voulait la vendre 6 M€. Le futur de cette parcelle a cependant été mis dans la négociation parce qu'il n'était pas question qu'elle soit vendue, que l'État y construise un immeuble ou autre. L'idée de faire un grand jardin privé pour les fonctionnaires des ministères ayant été évoquée par l'État, Malakoff a donc demandé à titre de compensation que cette parcelle de 1 400 m² devienne un jardin ouvert au public et que l'État le réalise à ses frais.

Autre élément, l'entrée officielle du bâtiment devait se trouver sur le boulevard Pinard, c'est-à-dire sur Paris, tournant ainsi le dos à Malakoff. Il semblait cependant plus intéressant que les fonctionnaires ne soient pas obligés de longer le boulevard Pinard pour se rendre au métro, qu'ils puissent aussi aller à Malakoff sans faire le tour du bâtiment et fréquenter ainsi les restaurants, les cafés et les commerces. L'État a donné son accord et une ouverture du côté du jardin sera donc créée. L'entrée officielle restera tout de même côté Paris pour l'aspect sécuritaire des accès, etc., mais cette nouvelle ouverture sera un gain pour Malakoff.

Par ailleurs, Malakoff a réussi à obtenir une convention de gestion pour 50 ans de la parcelle de 1 400 m², sachant que les procédures dans le cadre d'une acquisition à l'euro symbolique étaient trop complexes d'un point de vue juridique. À souligner que la Ville a dû là encore négocier pour porter cette convention de 30 à 50 ans. Elle a également obtenu d'y intégrer une clause de revoyure pour que cette parcelle ne retourne pas automatiquement dans le giron de l'État au terme de ce délai. M. Aarsse espère donc que les futurs élus auront un dossier bien travaillé qui leur permettra de recommencer une négociation avec l'État.

De son côté le Territoire Vallée Sud-Grand Paris devra transcrire dans le PLUi les différentes dispositions liées à ce projet.

La première délibération concerne donc cette convention de gestion avec l'État. M. Aarsse précise ici que la Ville aurait pu juridiquement lancer un recours contre l'État mais cela aurait eu pour effet de retarder le projet de quelques années, de laisser cette parcelle en jachère et d'avoir quand même le bâtiment. La Ville a donc fait le choix, dans l'intérêt des habitants de la Ville, de ne pas porter ce recours. Les Malakoffiots auront donc un jardin supplémentaire, sans compter d'autres demandes obtenues comme l'élargissement des trottoirs, une allée plantée, etc.

Avec le départ de l'INSEE de la Porte de Malakoff et la décision de l'État de vendre sa parcelle, la ville avait entrepris dès 2015 des réflexions avec les habitantes et les habitants pour imaginer une nouvelle entrée de ville plus ouverte sur la ville de Paris, à l'endroit de la couverture du périphérique.

L'État a finalement décidé de conserver cette parcelle pour y installer le second site des ministères sociaux en démolissant la tour de l'INSEE et en édifiant un nouveau bâtiment.

A chaque étape de la réalisation de ce projet il a fallu que la Ville de Malakoff engage un bras de fer avec l'État sur le fait de lancer un dialogue compétitif, d'engager une concertation préalable sous la houlette de la Commission du débat public, de reprendre dans chacun des écrits faisant suite à des réunions de travail la position de la ville sur son opposition à un projet qui tourne le dos à la Ville et à ses habitant·es.

La ville, opposée au projet architectural retenu, a saisi tous les moyens pour améliorer le projet et faire en sorte qu'il constitue une entrée de ville de qualité. Pour autant les moyens de la ville étaient très limités s'agissant d'un projet de l'État sur une parcelle lui appartenant et pour lequel il était en capacité d'actionner des leviers réglementaires lui permettant d'« écraser le plan local d'urbanisme de la ville ».

Ainsi malgré la protestation d'une partie des habitant·es, une pétition rassemblant des milliers de signature, des vœux et délibérations de la ville de Malakoff, de la mairie du 14^e arrondissement, de la ville de Paris et du Territoire Vallée Sud Grand Paris (VSGP), l'État n'a pas souhaité revoir son projet à l'aune des demandes des collectivités.

Pour autant la ville de Malakoff, dans la perspective d'obtenir des compensations pour les habitant·es suite à la démolition de la tour de l'INSEE et aux travaux de construction du ministère a engagé un recours contentieux concernant la mise en compatibilité du PLU. A la suite de quoi le Préfet des Hauts

de Seine a souhaité remettre tous les acteurs en présence autour de la table pour permettre une évolution du projet et accorder à la ville de Malakoff des compensations.

La ville a demandé en guise de réparation du préjudice qu'elle estime avoir subi l'aménagement d'un parc public. C'est l'objet du protocole tripartite soumis au vote du Conseil municipal ainsi que de la convention de gestion concernant le futur jardin public au droit de l'avenue Pierre Larousse et de la rue Legrand.

Ainsi l'État, la ville et l'Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris (EPT VSGP), à travers ce protocole, présentent les engagements pris par toutes les parties pour la réalisation du projet conformément à ces orientations et qui ont principalement comme objectifs de :

- Limiter l'effet barre d'un bâtiment atteignant jusqu'à 65 mètres de haut sur 114 mètres de long, en permettant le développement d'une fenêtre urbaine,
- Développer un jardin à usage du public sur une emprise d'environ 1400 m² sur la partie sud de la parcelle et y développer une entrée piétonnière pour les agents des ministères tournée vers la ville de Malakoff,
- S'assurer de la meilleure insertion possible du bâtiment dans son environnement.

Plus particulièrement l'État s'engage à procéder à :

- L'aménagement d'un jardin dans la partie sud de la parcelle selon le plan de principe (annexe) dont les éléments devront être précisés. Ce plan et ses annexes seront mis au point avec les collectivités ;
- La mise à disposition du jardin à la Ville (à la date de livraison définitive du jardin) par le biais d'un arrêté de transfert de gestion pour une durée de 50 ans, accompagné d'une convention de transfert de gestion pour une durée de 50 ans.
- La création d'un accès piéton au sud du bâtiment pour les agents des ministères chargés des affaires sociales. La conception de cet accès et de celui du jardin sera mis au point avec les collectivités ;
- La création d'une fenêtre urbaine par la suppression de 2 passerelles vitrées aux niveaux 4 et 5 entre les deux bâtiments pour accentuer la percée visuelle ;
- L'ajustement des façades avec élargissement des baies du rez-de-chaussée donnant sur le boulevard Pinard, traitement visuel du socle avec abaissement partiel de sa hauteur et création d'une loggia supplémentaire au second étage pour accentuer la séparation de l'IGH en deux parties ;
- La participation des collectivités à la mise au point des prototypes de façades et de la colorimétrie avec l'Architecte des bâtiments de France.

De son côté la Ville facilitera le raccordement du site au réseau de chaleur urbain de Malakoff dans un calendrier compatible avec le projet des ministères chargés des affaires sociales et selon les modalités définies par la SPL Geo'Malak.

Compte-tenu des accords du présent protocole, la Ville renonce à toute procédure de recours sur les arrêtés portant sur l'intérêt général et la mise en compatibilité du PLU de la commune de Malakoff, et sur l'autorisation de construire, puis sur le permis de construire modificatif dans la mesure où celui-ci serait bien conforme aux engagements du protocole et aux accords issus des ateliers tenus avec les services des collectivités en mai et juin 2024.

Par ailleurs l'aménagement du mail planté de la rue Legrand envisagé par la commune pourra être réalisé dans le cadre du programme des équipements publics de la ZAC avec un objectif de livraison coordonné du jardin de la parcelle sud et du parvis ouest. A ce titre, l'emprise foncière nécessaire à la réalisation du mail planté fera l'objet d'une convention de gestion spécifique entre l'État et VSGP. L'EPT VSGP retranscrira dans le futur PLUi les dispositions de l'arrêté de Déclaration du projet emportant mise en comptabilité avec l'appui des services de l'État.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir AUTORISER Madame la Maire à signer le protocole d'accord tripartite pour la mise en œuvre du projet de second site de l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales.

Par 35 voix POUR dont 9 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Rault, M. Garcia, M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati, Mme Alaudat), 1 CONTRE (M. Vernant) et 3 ABSTENTIONS (M. Toueilles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef). Le conseil

municipal approuve le protocole d'accord pour la mise en œuvre du projet de second grand site de l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales à Malakoff tel qu'annexé à la présente délibération. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son ou sa représentante à signer ledit protocole et tout document s'y rapportant.

M. Tauthui demande si l'université, qui sera en face du jardin, aura un accès. Il avait été question également d'un axe piétonnier. Est-ce toujours d'actualité ?

M. Vernant donne lecture de son intervention :

« Pendant deux ans une large mobilisation citoyenne a dénoncé le projet du gouvernement de détruire la tour Insee plutôt que de la réhabiliter. Le conseil municipal de Malakoff avait adopté un vœu à ce sujet en novembre 2022 à une très large majorité. Avec les associations mobilisées avec votre soutien, Mme la Maire, avec celui des élus locaux et du Député de notre circonscription, nous nous sommes battus ensemble contre ce projet. Or, le gouvernement s'est entêté, refusant d'entendre les propositions alternatives de rénovation plutôt que de destruction-reconstruction.

Nous regrettons vivement que ces larges mobilisations citoyennes contre la destruction d'un bloc de béton pour reconstruire un autre bloc de béton n'aient pas été entendues alors même que les études montraient les impacts néfastes de cette opération pour l'environnement. En cherchant malgré cela à négocier des concessions pour la Ville, vous êtes, Mme la Maire, dans votre rôle. Cependant, pour protester contre ce mépris de l'État et ce passage en force, l'Union populaire s'opposera à la première délibération. Je voterai en revanche la seconde délibération car l'aménagement par l'État d'un jardin public constitue malgré toute une concession intéressante pour la végétalisation de notre ville, même si cela ne compense pas entièrement, loin s'en faut, les impacts négatifs pour l'environnement provoqués par la démolition-reconstruction de la tour Insee. »

Mme Jannès indique que les élus du groupe Malakoff Plurielle peuvent regretter qu'il n'y ait pas eu davantage, et même pas du tout de travail de co-construction entre la Ville et l'État. Cela dit, un accord insatisfaisant est toujours mieux que rien et ils sont tout à fait reconnaissants à l'équipe municipale d'avoir réussi à négocier la concession pour ce jardin public. Ils peuvent juste regretter que ce ne soit que pour 50 ans car les élus suivants devront renégocier au terme de ce délai. Malgré tout c'est déjà une belle victoire et Mme Jannès en remercie la majorité municipale. Malakoff Plurielle votera pour les deux délibérations.

M. Touilles rappelle que lors de l'arrivée des élus du groupe LFI Malakoff et Citoyens dans la majorité ils avaient évoqué le sujet : que fallait-il faire pour gagner face à l'État ? Deux solutions étaient évoquées, soit continuer à discuter avec l'État (ce que la majorité municipale a choisi), soit lutter et se mobiliser totalement (ce que les élus LFI avaient proposé). La majorité a donc choisi la première solution.

En octobre 2022, les élus du groupe LFI Malakoff et Citoyens proposent un vœu sur la non-destruction et la réhabilitation de l'Insee, vœu contre lequel la majorité a voté. Le mois suivant, en novembre 2022, les élus LFI re-proposaient le même vœu et la majorité votait pour. Ce revirement de situation est tout de même impressionnant.

Il a ensuite été dit qu'ils auraient pu continuer à faire des recours. Il faut donc lutter ! C'est cela, la gauche, la lutte jusqu'au bout ! S'il y avait possibilité de faire des recours il fallait faire des recours, mais la majorité municipale a fait une ronde autour de l'Insee... C'est d'ailleurs à partir de ce moment-là que les élus LFI Malakoff ont arrêté de se mobiliser car, lorsqu'il y a eu les mobilisations des citoyens contre cette destruction ils étaient sur place. Et c'est grâce à eux qu'ils ont réussi à avoir la parole avant l'État lors de la discussion à la fac. Et pourtant l'État ne voulait pas ; ils ont insisté, ont réussi et les citoyens ont pu s'exprimer. Certes, l'État n'a pas écouté mais, M. Touilles le redit, ce n'est pas en faisant des rondes autour de l'Insee que l'on gagne quoi que ce soit, à part un jardin...

M. Aarsse, à l'intention de M. Tauthui, confirme que le mail planté sur la rue Legrand sera préservé ; c'était déjà dans les projets originaux et ils ont obtenu des choses dès le départ avec l'État, comme l'élargissement des trottoirs, en particulier sur Larousse et Pinard, là où le bâtiment est en retrait. Il y a d'ailleurs le projet de faire une piste cyclable à cet endroit-là et de retravailler tous les carrefours car c'est l'un des endroits les plus accidentogènes près du périphérique.

La traversée par rapport à l'université n'est pas du tout liée à ce projet-là mais l'université c'est un peu l'État et ils sont donc en négociation avec des personnes autres que pour le projet Insee. Ils gardent donc ce projet en tête et y travaillent, l'objectif étant que l'université soit ouverte, que l'avenue Legrand pour les piétons puisse être prolongée afin d'avoir un accès jusqu'au métro pour rendre la circulation agréable. Il est question par ailleurs d'ouvrir les espaces verts privés de Malakoff et les avancées sur ce projet seront présentées en conseil municipal.

M. Aarsse est entièrement d'accord avec M. Vernant : le bilan est globalement négatif. Ils essaieront toutefois de faire en sorte qu'il soit le moins négatif possible et beaucoup d'évolutions ont été apportées en ce sens. La réhabilitation de la tour était une possibilité, plein de choses auraient été possibles mais le fait est que l'État a travaillé dans son coin, c'est un véritable bulldozer qui les a écrasés. Pour rappel, les permis de démolir et de construire ont été validés par le Préfet et pas par la Ville. Le PLU de la Ville a été écrasé aussi car l'État a mis en avant l'intérêt public, et c'est cela que le triple avis négatif de l'enquête environnementale fragilisait. L'intérêt public d'une ligne de TGV se comprend, l'intérêt public d'un bâtiment administratif aussi mais il ne s'agit là que de bureaux, et l'enquête environnementale a mis en avant le non-intérêt public de ces bureaux. L'État a donc fait évoluer son projet suite à cet avis négatif en élargissant un peu le jardin situé à l'arrière, etc. Quant à la Ville, elle pouvait pousser l'État à se conformer au PLUi et non plus au PLU mais cela n'aurait abouti qu'à lui faire recommencer ses procédures et de perdre finalement du temps. Le seul espoir était qu'un gouvernement de gauche soit constitué (avec Lucie Castets comme Première ministre !) mais cet espoir s'est malheureusement un peu affaibli et ils ont donc essayé de faire au mieux.

À l'intention de Mme Jannès, M. Aarsse précise que les plans d'aménagement des jardins sont donnés seulement à titre d'exemple ; la Ville va mener une vraie réflexion et essayer de travailler avec l'État sur ce sujet.

À l'intention de M. Toueilles, M. Aarsse rappelle que la majorité municipale aussi a lutté et qu'elle a épaulé les collectifs d'habitants. M. Toueilles considère peut-être comme ridicule de faire une ronde, comme il pourrait considérer ridicule de faire du camping pour lutter contre une ZAD ou autre mais pour M. Aarsse c'est bien là une façon de lutter. Enfin, ils pourraient se montrer jusqu'au-boutistes, mourir debout sur une barricade mais Alphonse Baudin l'a fait ; il est monté sur une barricade en disant qu'il fallait mieux être dessus que derrière ; il s'est fait tirer dessus et en est mort. Pour M. Aarsse la barricade est là pour les protéger et il pense qu'il ne faut pas imiter Alphonse Baudin.

***M. Toueilles** fait observer que d'autres personnes sont mortes sur des barricades et ne l'ont pas fait pour rien. M. Aarsse a dit qu'avec une Première ministre ou un Premier ministre différent ils auraient pu avoir un espoir, mais il y aura peut-être un Premier ministre différent dans trois mois, voire une nouvelle élection présidentielle. Il faut toujours avoir de l'espoir et aller jusqu'au bout parce qu'on perd si on s'arrête en chemin. La majorité municipale a fait une ronde, très bien, elle a gagné un jardin mais M. Toueilles n'est pas certain que cela ait un vrai impact positif pour la ville. Il y avait un autre projet de la Ville mais il y avait aussi un autre projet du côté des habitants qui parlait de réhabilitation. M. Toueilles pense que si la majorité était vraiment contre elle aurait dû aller jusqu'au bout, sinon, c'est comme pour le reste, pour les 1 607 heures et autres.*

***Mme la Maire** soumet successivement aux voix des deux délibérations.*

DEL2024_150 : Approbation de la convention de transfert de gestion entre l'État et la Commune de Malakoff pour un usage de jardin public.

Rapporteur : M. Aarsse

A la suite de la délibération concernant l'approbation du protocole d'accord tripartite entre la ville de Malakoff, l'État et l'Établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris pour le projet du second site de l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales, il convient que le Conseil municipal approuve la convention de gestion à intervenir entre l'État et la Ville pour le transfert de gestion de la parcelle sud à l'angle de l'avenue Pierre Larousse et de la rue Legrand.

Ainsi l'État et la ville conviennent que l'État aménage un jardin public d'une surface d'environ 1 400 m², y compris les clôtures, à ses frais et que l'État transfère ensuite en gestion à la ville de Malakoff l'emprise foncière correspondant à ce jardin en vue de sa gestion et de son entretien par la ville pendant 50 ans.

C'est l'objet de la convention de transfert de gestion.

Ainsi l'emprise transférée en gestion par l'État à la Commune de Malakoff sera exclusivement à usage de jardin public, l'État se réservant la faculté de vérifier par ses propres moyens le respect de cette affectation.

La commune de Malakoff fait son affaire exclusive de la gestion de ce jardin public de telle sorte que l'État ne puisse en aucun cas être recherché pour quelque motif que ce soit du fait de la gestion des

biens et que le respect des intérêts, des droits et des obligations de l'État en tant que propriétaire du bien soit intégralement préservé.

Par ailleurs le transfert de gestion est réalisé à titre gratuit et ne donnera lieu à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit ni du côté de l'État, ni du côté de la commune de Malakoff.

Le transfert de gestion est conclu pour une durée de cinquante (50) années entières et consécutives à compter de la date de livraison du jardin. Un an avant la survenance du terme, la Ville et l'État se consulteront sur le principe et les conditions de la passation d'une éventuelle nouvelle convention.

L'annexe à la délibération détaille les autres aspects réglementaires du transfert.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir AUTORISER Madame la Maire à signer la convention de transfert de gestion entre l'État et la commune de Malakoff pour un usage de jardin public ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Par 36 voix POUR dont 9 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Rault, M. Garcia, M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati, Mme Alaudat) et 3 ABSTENTIONS (M. Toueilles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef). Le conseil municipal approuve la convention de transfert de gestion à intervenir entre l'État et la Ville de Malakoff à usage de jardin public, tel qu'annexée à la présente délibération. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

VOEUX

DEL2024_153 : Vœu du Conseil municipal de Malakoff pour renforcer les dispositifs de lutte contre les violences faites aux enfants.

Rapporteur : M. Rajzman

Mme la Maire rappelle que ce vœu a été remis sur table et cède la parole à M. Rajzman.

M. Rajzman indique que ce travail a été difficile mais qu'ils y sont arrivés, et le vœu qu'il présente ce soir prend en compte l'ensemble des propositions émises principalement par le groupe socialiste Place Publique et M3C.

M. Rajzman donne lecture de son intervention :

« Tout comme vous, mon seul but était de trouver un consensus mais je ne pouvais pas non plus me dévoyer et souhaitais conserver l'esprit de mon vœu qui se voulait apolitique et rassembleur. Aussi, j'ai été surpris par les propositions du groupe M3C qui avaient effacé toute trace des Papillons et avaient donné à mon vœu une couleur politique et clivante que je ne pouvais accepter, d'où ma réaction épidermique. Heureusement, en fin d'après-midi, grâce à Rodéric Aarsse, Julie Muret et Grégory Gutierrez qui ont joué les négociateurs, les intermédiaires, nous avons trouvé finalement un compromis. Notre combat à tous ce soir c'est de continuer à protéger les enfants contre tout type de violence grâce à une politique active à Malakoff qui vous sera sûrement détaillée ce soir par des personnes plus compétentes que moi. Je suis d'accord avec vous, l'association Papillons n'est qu'un outil supplémentaire et il faut avoir sur ce sujet sensible une vision beaucoup plus globale. Je vous demande cependant une faveur, celle de prendre au sérieux cette opportunité d'étudier ce dispositif unique en son genre qui porte la parole cette fois écrite des enfants.

Aussi, je vous invite à prendre contact avec la Députée LFI Nathalie Oziol qui s'est engagée auprès de cette association Les Papillons et a fait une demande d'agrément auprès du ministère de l'Éducation en juin 2023 sans réponse pour le moment. Pour mémoire, c'est aujourd'hui 90 communes qui ont installé des boîtes aux lettres dans les écoles, les centres de loisirs et les clubs sportifs ; c'est 350 boîtes aux lettres à disposition de près de 50 000 enfants. Là encore je vous invite à prendre contact avec les mairies de Clichy et de Colombes adhérentes à ce dispositif et dont les témoignages vous seront précieux pour finalement, peut-être, prendre une décision. Merci. »

Un enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle toutes les trois minutes en France.
Un enfant meurt tous les cinq jours au sein de la sphère familiale.

Les violences faites aux enfants sont un véritable fléau qui appelle à la mobilisation des élu·es de tout bord. Qu'il s'agisse de violences intrafamiliales, de cyber-violences, de harcèlement scolaire, ces situations nécessitent toute notre vigilance.

La Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, la CIIVISE, a récolté pendant 3 ans près de 30 000 témoignages qui donnent à voir à la fois l'ampleur du phénomène et la difficulté pour ce sujet d'émerger sur l'espace public et pour les victimes d'être accompagnées et d'obtenir réparation. La CIVISE avait élaboré dans ce contexte 82 recommandations et 4 axes de travail : repérage des victimes, traitement judiciaire, réparation (incluant le soin) et prévention.

Il existe aussi de nombreuses initiatives et associations, à l'exemple de l'association Les Papillons, qui propose l'installation de boîtes aux lettres dans les écoles, les centres de loisirs et les clubs sportifs. Leur fonction est de recueillir les messages des enfants qui subissent des situations de maltraitance, de violence et de harcèlement.

Cette solution simple en apparence a un impact profond : elle donne aux enfants un moyen de s'exprimer en toute discrétion, sans jugement, sans crainte de représailles.

En déposant un mot dans une boîte aux lettres identifiée Les Papillons, les enfants peuvent signaler une situation qui leur semble inquiétante, douloureuse ou qui les fait souffrir, sans avoir à briser directement le silence face à un adulte, ce qui peut être parfois une étape insurmontable pour eux. L'installation de tels dispositifs pourrait constituer un outil supplémentaire pour la révélation de situations de danger ou de risque de danger, situations portées à la connaissance des acteurs de la protection de l'enfance, permettant ainsi le déclenchement de mesures de prévention et de protection.

1. Considérant la nécessité de renforcer la protection et la prévention en faveur des enfants face aux situations de violence, de harcèlement ou de maltraitance ;
2. Considérant que des dispositifs existent qui offrent aux enfants un outil concret et confidentiel pour signaler des situations de danger ou de mal-être ;
3. Considérant le rôle essentiel des collectivités locales dans la prévention des violences envers les mineurs et dans la mise en œuvre d'initiatives visant à leur bien-être ;
4. Considérant que le Projet Éducatif de Territoire (PedT) de la ville de Malakoff intègre, entre autres, les axes éducatifs du plan d'action « Ville amie des enfants » dont l'un des engagements est de « mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes » afin de :

1. Développer les actions de préventions et de lutte contre les violences faites aux enfants et aux jeunes ;
2. Développer l'accompagnement pluridisciplinaire de lutte dans une dynamique d'approche globale des situations individuelles (actions du CLSPDR) ;
3. Développer des actions d'information et d'accompagnement et des actions de formation des acteurs·trices de détection des situations individuelles ;
5. Considérant que Malakoff doit être un lieu où chaque enfant se sent en sécurité ;

Le Conseil Municipal :

1. Continue de soutenir pleinement la lutte contre les violences faites aux enfants ;
2. Appelle à la mise en œuvre des préconisations et axes de travail définis par la CIIVISE dans son rapport de novembre 2023 ;
3. Demande à ce que la commune s'engage activement en facilitant la mise en place de dispositifs spécifiques, qui, en articulation avec les établissements scolaires et les partenaires éducatifs locaux, les associations agréées ou mandatées par les services de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire, élargiraient les possibilités de recueil de la parole d'enfants, et participeraient ainsi à la lutte contre toute forme de violences faites aux enfants sur son territoire ;
4. Invite les services municipaux à réunir l'ensemble des acteurs concernés pour renforcer la coordination de leurs actions, chacun dans leur champ de compétence, et la municipalité à présenter le résultat de cette réflexion devant le Conseil Municipal.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 9 mandats (Mme Kitenge, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Rault, M. Garcia, M. Courteille, M. Goldberg, Mme Ghiati, Mme Alaudat).

Le conseil municipal :

1. Continue de soutenir pleinement la lutte contre les violences faites aux enfants ;
2. Appelle à la mise en œuvre des préconisations et axes de travail définis par la CIIVISE dans son rapport de novembre 2023 ;
3. Demande à ce que la commune s'engage activement en facilitant la mise en place de dispositifs spécifiques, qui, en articulation avec les établissements scolaires et les partenaires éducatifs locaux, les associations agréées ou mandatées par les services de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire, élargiraient les possibilités de recueil de la parole d'enfants, et participeraient ainsi à la lutte contre toute forme de violences faites aux enfants sur son territoire ;
4. Invite les services municipaux à réunir l'ensemble des acteurs concernés pour renforcer la coordination de leurs actions, chacun dans leur champ de compétence, et la municipalité à présenter le résultat de cette réflexion devant le Conseil Municipal.

M. Touelles souligne le fait que le vœu proposé par Malakoff Plurielle pour renforcer les dispositifs de lutte contre les violences faites aux enfants est un vœu d'intérêt général. M. Rajzman, qui n'est pas de son bord politique, a dit que cela a été difficile ; ils ont eu l'exemple la dernière fois en conseil municipal où la majorité municipale a bloqué ce vœu simplement par ego parce qu'elle n'était pas à l'initiative. C'est terriblement regrettable quand on parle de lutte contre les violences faites aux enfants, contre le harcèlement. La majorité ne voulait pas de cette association Les Papillons, il avait donc été proposé de la retirer mais même dans cette condition il fallait à nouveau discuter et changer le vœu. Et même là, jusqu'au dernier moment, M. Touelles pense que c'est sans doute suite à la "menace" de Malakoff Plurielle disant que si la majorité municipale n'était pas contente elle pouvait proposer un autre vœu que celle-ci a changé d'avis car, une fois de plus, si elle l'avait fait, elle aurait été ridicule.

M. Touelles rappelle qu'il n'est pas du même bord politique que M. Rajzman, qu'ils ont des différences, mais sur un vœu tel que celui-ci, rien ne pouvait les séparer parce qu'il s'agissait d'un vœu d'intérêt général pour les enfants, de la lutte contre les violences faites aux enfants, de la lutte contre le harcèlement en direction des enfants. Dans ces cas-là, M. Touelles demande à la majorité municipale de mettre son ego de côté et de saisir l'intérêt général.

M. Vernant pense qu'il faut prendre le temps qu'il faut en cas de blocage comme celui-ci et il se réjouit que, suite à la proposition qu'il avait faite, ce vœu ait été reporté et qu'ils soient parvenus à un consensus. Il se dit néanmoins surpris car malgré ce consensus M. Touelles adopte un ton clivant ; il excuse un peu M. Rajzman alors que celui-ci était dans un étrange zigzag. Lors de la dernière séance M. Rajzman était en effet d'accord pour retirer la référence à l'association Les Papillons mais voulait dans un second temps absolument l'imposer, à moins que M. Vernant n'ait loupé quelque chose dans le débat.

Le plus important toutefois n'est pas là, le plus important est d'avoir sans doute trouvé un accord sur ce sujet effectivement important qu'est la lutte contre les violences faites aux enfants. M. Vernant espère donc – et le pressent – que ce vœu sera voté à l'unanimité.

M. Brice indique que les élus du groupe Nouveau Souffle voteront ce vœu. Ils avaient été un peu surpris de la discussion l'autre jour et ils se réjouissent donc aujourd'hui de constater que tout le monde ait fait preuve de sens de l'intérêt commun.

M. Aarsse tenait à remercier M. Rajzman pour sa sincérité parce qu'il pense que sa volonté dans cette initiative n'était pas de créer du clivage, de marquer un coup politique mais d'agir par rapport aux violences contre les enfants. M. Aarsse ne perçoit d'ailleurs pas dans son initiative une remise en cause de ce que la Ville fait déjà.

Les élus doivent se rassembler sur de tels sujets, comme sur les violences faites aux femmes ou aux enfants. On voit bien que la société évolue et que la parole justement se libère ; il est donc important de donner des moyens, des possibilités qui ne soient pas « à la place de » mais qui sont en plus. M. Aarsse ne connaît pas plus que cela l'association Papillons mais si un seul enfant sur toute la ville met un mot dans la boîte aux lettres, cette initiative sera déjà un succès.

Il est donc heureux qu'ils aient réussi à se rassembler sur un sujet comme celui-ci plutôt que d'avoir une discussion stérile. Il remercie de nouveau M. Rajzman d'avoir accepté au dernier conseil municipal de prendre un petit peu plus de temps pour un sujet de cette importance et qu'ils soient arrivés à un texte consensuel car leurs positions n'étaient pas très différentes.

M. Pronesti indique que les élus Renaissance Malakoff se réjouissent qu'un accord ait été trouvé car ils étaient favorables depuis le début à ce vœu et n'avaient pas compris ce qu'il s'était passé lors de la dernière séance. C'était d'ailleurs quelque chose d'un peu lunaire et qui dépassait M. Pronesti, sachant qu'ils veulent tous aller dans le même sens.

*Il tenait donc à remercier M. « Henry Kissinger Aarsse » qui a réussi à trouver un accord !
Mme la Maire propose de soumettre ce vœu au vote.*

Informations :

- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)
- Décisions prises par la Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

M. Pronesti signale qu'ils n'arrivent pas à ouvrir la pièce jointe au point n°21, si bien qu'ils ne savent pas ce qui a été acté et ce qui n'a pas été acté et qu'il est difficile de donner un avis dans ces conditions.

Il souhaiterait également quelques précisions sur le point n°211 où il est question d'un marché 23-01 relatif à un entretien de patrimoine privé sur la Ville de Malakoff. N'ayant pu ouvrir la pièce jointe il est donc un peu compliqué là aussi d'avoir un avis.

Mme la Maire comprend que M. Pronesti n'arrive pas à ouvrir les déclarations d'intention d'aliéner.

M. Pronesti le confirme.

Mme la Maire lui précise que ces déclarations sont mises ici à disposition et qu'il peut les consulter. Le deuxième point concerne les décisions prises par la Maire et la question de M. Pronesti porte donc sur la n°211 « Modification n°1 au marché relatif à l'entretien du patrimoine privé de la Ville de Malakoff, le nettoyage des parties communes de quatre immeubles privés. » Il s'agit de quatre immeubles privés de la Ville de Malakoff.

M. Pronesti répète qu'il n'arrive pas à ouvrir la pièce jointe et ne peut donc pas savoir de quoi il s'agit exactement.

Mme la Maire indique qu'une réponse lui sera apportée. La décision lui sera transférée.

Mme la Maire remercie les élus et leur donne rendez-vous dimanche sur la place de la Mairie. Elle invite ceux qui ne se sont pas encore inscrits à le faire.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, listées ci-après :

Numéro	Objet
DEC2024_209	Convention d'honoraires à intervenir entre la Ville de Malakoff et le cabinet LOCTIN & ASSOCIES pour le suivi de la préemption d'un fonds de commerce
DEC2024_210	Contrat à intervenir entre l'artiste Magalie VAZ et la ville de Malakoff dans le cadre de Grandir et Jouer avec l'art
DEC2024_211	Modification n°1 au marché n°23-01 relatif au service d'entretien du patrimoine privé de la ville de Malakoff – Lot 1 nettoyage des parties communes de quatre immeubles privés
DEC2024_212	Avenant n°1 – AO 24-01 relatif à la fourniture de produits d'entretien - Lot 1 DELAISY KARGO HERSAND
DEC2024_213	Avenant n°1 – AO 24-01 relatif à la fourniture de produits d'entretien - Lot 2 DELAISY KARGO HERSAND
DEC2024_214	Avenant n°1 relatif à la télé-interprétation par télé radiologie des examens de radiologie des centres municipaux de santé de Malakoff

DEC2024_215	Contrat de prestation de services avec l'intervenant Roman Jaskowski relativement à « Dessin en musique »
DEC2024_216	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'artiste KANINE Virginie Carrayol dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle sur l'année 2024/2025
DEC2024_217	Conception et réalisation d'un mobilier de design « L'atelier » au Centre d'art Contemporain Site La Superette avec Josselin Vidalenc
DEC2024_218	Représentation du spectacle « Peter et les grands oiseaux blancs » de la compagnie REVERII dans le cadre de l'Éducation Artistique et culturelle 2024/2025
DEC2024_219	Appel d'offres n°2408 relatif à l'organisation de prestations de traiteur avec service pour la Ville et le CCAS de Malakoff
DEC2024_220	Marché à procédure d'appel d'offres relatif à l'achat d'un car de tourisme neuf (55 places)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h02
Le secrétaire de séance, M. François

INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE